

ALGÉRIE-FRANCE

Alger confirme son désintérêt pour l'accord de 2013

Alger rappelle qu'elle n'a jamais été demandeuse de l'exemption de visa pour les passeports officiels. Lors de l'instauration du régime de visa en 1986, c'est la France qui avait proposé cette exemption, que l'Algérie avait d'ailleurs refusée à plusieurs reprises dans les années 1990. Ce n'est qu'en 2007, après de nouvelles sollicitations françaises, qu'Alger avait accepté de conclure un premier accord limité, avant que celui-ci ne soit élargi en 2013, toujours à l'initiative de Paris.

P3



GÉNOCIDE SIONISTE À GHAZA

Le bilan s'alourdit à 53.486 martyrs et 151.398 blessés

P11

AUTOMOBILE

Hyundai obtient l'agrément pour fabriquer des véhicules en Algérie

P2

Foot/ Ligue 1 Mobilis (26e J)

Le CS Constantine enchaîne, l'ES Mostaganem se complique la tâche

P9

CONSUMMATION DE L'ÉNERGIE

Coup d'envoi de la campagne nationale de rationalisation

Le ministre d'Etat, ministre de l'Energie, des Mines et des Energies renouvelables, Mohamed Arkab a donné, hier à Alger, le coup d'envoi d'une campagne nationale de rationalisation de la consommation énergétique, sous le slogan "Rationaliser notre énergie... protéger notre avenir". Cette initiative a été lancée en marge de la rencontre nationale consacrée à la présentation du bilan annuel du groupe Sonelgaz pour l'année 2024 et des préparatifs en cours pour l'été 2025, en présence du PDG du groupe, Mourad Adjal, ainsi que de ses cadres dirigeants. La campagne vise à sensibiliser les différentes catégories de clients, y compris les associations professionnelles, à l'importance de rationaliser la consommation d'électricité et de gaz, et à contribuer à la préservation des ressources naturelles. Elle prévoit également l'organisation de réunions de travail et de présentations de sensibilisation diffusées sur les écrans des agences commerciales, en vue de réaliser les objectifs escomptés.

TÉLÉPHONIE MOBILE

Djezzy et la BDL lancent le e-paiement par la carte VISA

L'opérateur public de téléphonie mobile Djezzy et la Banque de développement local (BDL) ont lancé, depuis hier, le paiement électronique via la carte "VISA" pour le règlement des factures et des recharges téléphoniques, en Algérie et à l'étranger, a annoncé l'opérateur dans un communiqué. A travers ce service, Djezzy devient le premier opérateur de téléphonie mobile à proposer à sa clientèle, aussi bien sur le territoire national qu'à l'étranger, l'opportunité de payer via les cartes internationales à l'instar de "VISA", a précisé l'opérateur assurant que "dans un futur proche", les paiements de ses produits et services s'effectueront aussi avec la carte Mastercard.

Ainsi, ce nouveau service de paiement permet aux porteurs de cartes VISA de recharger du crédit et de payer les factures mobiles pour leur propre ligne ou celle d'un proche. Il s'agit également, selon le communiqué, "d'une solution complémentaire accessible pour un plus large public, notamment les Algériens résidant à l'étranger, en leur permettant de recharger ou payer les frais d'abonnements de leurs proches en Algérie, en toute sécurité, facilité et rapidité". Ce mode de paiement vient, par ailleurs, s'ajouter aux moyens de paiement existants tels que la carte "Edahabia" d'Algérie Poste et la carte interbancaire "CIB". Le lancement de cette initiative conjointe s'inscrit dans le cadre de "la volonté commune de diversifier les moyens de paiement électronique et d'en faciliter l'accès et dans le cadre du "partenariat stratégique" entre Djezzy et la BDL, ainsi que pour "promouvoir l'innovation et l'inclusion numérique", est-il mentionné dans le communiqué. Ce partenariat reflète aussi "l'engagement partagé de Djezzy et de la BDL en faveur de la digitalisation des services, de la modernisation du système financier et de la construction d'un écosystème de paiement sécurisé, fluide, inclusif et ouvert sur le monde", a-t-on encore souligné de même source.

AUTOMOBILE

Hyundai obtient l'agrément pour fabriquer des véhicules en Algérie

Le ministre de l'Industrie, Seifi Ghrif, a reçu une délégation omanaise de haut niveau représentant la société "SARL Hyundai Motors Manufacturing Algeria". Selon un communiqué du ministère, la rencontre a porté sur les mécanismes de relance du projet d'usine Hyundai pour la fabrication de véhicules en Algérie dans les plus brefs délais, traduisant ainsi la volonté commune de concrétiser le partenariat industriel algéro-omanais sur le terrain.

La marque Hyundai a obtenu l'agrément initial pour la fabrication de véhicules en Algérie, conformément aux dispositions du décret exécutif n°22-384, définissant les conditions et modalités d'exercice de l'activité de fabrication de véhicules. Il s'agit d'une étape clé vers le lancement du projet. Cette rencontre s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre des orientations du Président de la République, pour concrétiser sur le terrain les accords conclus avec le Sultan d'Oman lors de sa dernière visite en Algérie, notamment en ce qui concerne le secteur industriel.

R.N

SONELGAZ

268 millions d'euros d'exportations en 2024

Ce chiffre record témoigne de la capacité du groupe à passer d'un consommateur de technologies à un fournisseur d'expertise, de services et d'équipements énergétiques. Les efforts de Sonelgaz ont permis aussi d'atteindre en 2024 plus de 12 millions d'abonnés à l'électricité et millions d'autres au gaz.



Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Energies renouvelables, Mohamed Arkab, a insisté, lors de son allocution prononcée hier à Alger lors de la rencontre nationale consacrée à la présentation du bilan annuel du groupe Sonelgaz pour l'année 2024 et les préparatifs pour l'été 2025, sur l'importance d'une préparation anticipée afin d'assurer l'approvisionnement en énergie des citoyens durant l'été 2025, en prévision des pics de consommation. Il a, en outre, appelé tous les acteurs du secteur à faire preuve de vigilance, à coordonner en amont, à accélérer la réalisation des projets, et à garantir la disponibilité des centrales de production, des réseaux de transport et de distribution d'énergie. Il a insisté sur la nécessité d'une réactivité rapide face à toute urgence, en prévision de la hausse de la demande énergétique nationale durant la saison estivale.

Le ministre d'État a salué les efforts du groupe public, qui ont permis d'assurer l'alimentation électrique durant l'été 2024 sans interruption, tout en maintenant le rythme des exportations d'électricité vers la Tunisie, malgré les fortes vagues de chaleur. Ceci reflète, selon lui, la robustesse du réseau national ainsi que la compétence des cadres et des travailleurs. Il a également souligné que l'an-

née 2024 a marqué une étape importante dans le développement du groupe « Sonelgaz », avec le lancement de projets stratégiques tels que le programme solaire (3 200 mégawatts), l'extension des réseaux de transport et de distribution, le raccordement des zones industrielles, agricoles et isolées à l'électricité et au gaz, ainsi que les avancées dans la généralisation des détecteurs de monoxyde de carbone, qui ont dépassés les 5,6 millions d'unités à l'échelle nationale. L'objectif est d'atteindre 22 millions d'appareils, désormais produits localement. Des efforts ont été, aussi, fournis dans la transformation numérique, l'amélioration du service client et la performance interne, dans le but de rationaliser la consommation et de promouvoir les énergies alternatives.

M. Arkab a indiqué que l'année passée a vu le raccordement de plus de 104 000 nouveaux clients à l'électricité, ainsi que plus de 361 000 logements au gaz. Par ailleurs, 100 zones d'activités et 41 zones industrielles ont été connectées à l'électricité (sur 50 prévues), et 69 zones d'activités et 29 zones industrielles au gaz naturel. Environ 80 000 exploitations agricoles ont également été raccordées à ce jour. Il a souligné que ces efforts ont permis d'atteindre plus de 12 millions d'abonnés à l'électricité, avec un taux de couverture dé-

passant les 99 %, tandis que les abonnés au gaz ont dépassé les 8 millions, avec une couverture nationale de 70 %.

Concernant les énergies renouvelables, le ministre a mentionné la signature de contrats pour la création de 22 centrales solaires photovoltaïques d'une capacité totale de plus de 3 200 mégawatts dans les wilayas du sud et des Hauts Plateaux, dans le cadre du programme visant 15 000 mégawatts d'ici 2035, ce qui transformera, selon lui, l'avenir du système énergétique national. Il a ajouté que les exportations du groupe ont atteint environ 268 millions d'euros en 2024, un chiffre record qui témoigne de la capacité du groupe à passer d'un consommateur de technologies à un fournisseur d'expertise, de services et d'équipements énergétiques.

Il a également évoqué la participation de Sonelgaz à des projets stratégiques tels que le "corridor sud pour l'hydrogène" (South2 Corridor), visant à relier les sites de production d'hydrogène en Algérie aux marchés de l'Union européenne, et le projet "MED-LINK", qui ambitionne d'interconnecter les réseaux électriques algérien et italien via un câble sous-marin, afin de renforcer les échanges et l'exportation d'électricité vers le marché européen.

Synthèse : Ali.C

ASSEMBLÉES ANNUELLES DE LA BID

Mise en avant des efforts de l'Algérie en matière de formation des jeunes

Le ministre de la Jeunesse, chargé du Conseil supérieur de la jeunesse, M. Mustapha Hidaoui et le ministre de la Formation et de l'Enseignement professionnels, M. Yacine El Mahdi Qualid ont souligné les efforts de l'Algérie en matière de formation et d'emploi des jeunes, et ce lors des travaux des assemblées annuelles du Groupe de la Banque islamique du développement (BID) qui ont débutés hier à Alger. Dans son allocution prononcée lors du 13ème forum sur le développement de la jeunesse 2025, organisé en marge des assemblées annuelles, M. Hidaoui a évoqué les principales réformes et me-

sures décisives engagées par les hautes autorités du pays, en vue de promouvoir la jeunesse et de faire de celle-ci "un acteur clé" sur les scènes économique et politique. Soulignant que ces réformes ont permis de créer un écosystème favorable pour la jeunesse algérienne qui dispose de nombreuses qualités lui permettant d'être un acteur essentiel pour assurer la transition vers le développement du pays, le ministre a réitéré l'engagement de l'Algérie à accompagner et à soutenir les jeunes.

De son côté, M. Qualid a mis en avant l'importance de revoir les programmes d'enseigne-

ment et de formation afin de rendre le système d'enseignement plus flexible et adapté aux évolutions du marché du travail, notamment face aux nouveaux défis imposés par l'intelligence artificielle. A ses yeux, il est indispensable d'investir dans la formation professionnelle, car une formation réussie permet de créer des opportunités d'emploi, d'améliorer la productivité des entreprises et de renforcer la performance économique du pays. Après avoir rappelé les efforts de la BID visant à soutenir le marché du travail dans plusieurs pays, le ministre a mis l'accent sur l'importance d'investir dans les emplois

verts notamment ceux liés aux énergies renouvelables. A ce titre, il a précisé que l'Algérie compte parmi les plus grands investisseurs dans ce domaine au niveau du continent africain. Pour sa part, le vice-président des opérations de la BID, Dr. Rami Ahmed a souligné, dans son allocution, l'importance de développer un écosystème propice à l'emploi des jeunes à travers des postes permanents et non temporaires ou saisonniers. Il a déclaré que de nombreux pays musulmans souffrent de précarité, citant, à cet égard, les souffrances quotidiennes du peuple palestinien.

R.N

ALGÉRIE-FRANCE

Alger confirme son désintérêt pour l'accord de 2013

Alger rappelle qu'elle n'a jamais été demandeuse de l'exemption de visa pour les passeports officiels. Lors de l'instauration du régime de visa en 1986, c'est la France qui avait proposé cette exemption, que l'Algérie avait d'ailleurs refusée à plusieurs reprises dans les années 1990. Ce n'est qu'en 2007, après de nouvelles sollicitations françaises, qu'Alger avait accepté de conclure un premier accord limité, avant que celui-ci ne soit élargi en 2013, toujours à l'initiative de Paris.

Un communiqué du ministère des Affaires étrangères, publié hier lundi, a affirmé que «l'Algérie n'a aucun intérêt particulier ni attachement notable» à l'accord de 2013 conclu avec la partie française, prévoyant l'exemption de visa pour les détenteurs de passeports diplomatiques et de service. Cette déclaration intervient alors que l'Algérie constate clairement ce qui s'apparente à une suspension de fait de l'accord par la France, sans respect des procédures légales requises. Le communiqué ajoute que l'Algérie tirera toutes les conséquences de cette situation, et prendra les mesures nécessaires et répondra par l'application stricte du principe de réciprocité, proportionnellement aux manquements de la partie française à ses engagements et obligations.

Le ministère, selon le communiqué, exprime sa "grande stupéfaction" face à ce qu'il qualifie de dérive dans la manière dont les autorités françaises communiquent sur ce dossier sensible.

Le cœur du différend repose sur l'attitude de la France, accusée par Alger de violer les dispositions de l'accord bilatéral signé en 2013. Cet accord prévoit une exemption de visa pour les titulaires de passeports diplomatiques et de service. Selon les autorités algériennes, non seulement la France ne respecte plus cet accord, mais elle adopte en outre une méthode de communication jugée "suspecte", en s'appuyant sur des fuites ciblées dans la presse française plutôt que sur les canaux diplomatiques officiels.

Le ministère algérien déplore ainsi que "des décisions importantes" soient annoncées par des voies non conventionnelles, en totale contradiction avec les usages diplomatiques, et sans notification officielle préalable. L'Algérie affirme n'avoir reçu à ce jour aucune communication formelle de la part de la France concernant une éventuelle modification ou suspension de l'accord de 2013.

Le chargé d'affaires de l'ambassade de France à Alger, convoqué à plusieurs reprises par les autorités algériennes, aurait reconnu ne pas avoir reçu d'instruction claire de Paris, ce qui renforce, selon Alger, le flou et le caractère unilatéral de la position française.

Face à cette situation, le gouvernement algé-



rien annonce son intention d'appliquer de manière stricte le principe de réciprocité. Autrement dit, toute mesure restrictive prise par la France à l'encontre des représentants officiels algériens trouvera une réponse équivalente de la part d'Alger.

L'Algérie rejette en outre les accusations françaises selon lesquelles elle aurait été la première à manquer à ses engagements. Le communiqué précise que ce sont au contraire les autorités françaises qui ont, les premières, enfreint les termes de l'accord.

Dans une mise au point historique, Alger rappelle qu'elle n'a jamais été demandeuse de l'exemption de visa pour les passeports officiels. Lors de l'instauration du régime de visa en 1986, c'est la France qui avait proposé cette exemption, que l'Algérie avait d'ailleurs refusée à plusieurs reprises dans les années 1990. Ce n'est qu'en 2007, après de nouvelles sollicitations françaises, qu'Alger avait accepté de

conclure un premier accord limité, avant que celui-ci ne soit élargi en 2013, toujours à l'initiative de Paris.

Aujourd'hui, l'Algérie estime que la France cherche à suspendre ou geler cet accord sans en assumer ni la responsabilité diplomatique, ni les conséquences. Elle appelle Paris à respecter les engagements bilatéraux et les principes fondamentaux du droit international régissant les relations entre États.

Cette nouvelle crise vient s'ajouter à une série de tensions récurrentes entre les deux pays, notamment autour de la mémoire coloniale, des flux migratoires ou encore de la coopération sécuritaire. Dans ce contexte déjà fragile, la gestion de la question des visas s'annonce comme un nouveau test pour les relations franco-algériennes, à l'heure où les deux capitales peinent à construire une relation apaisée et durable.

Synthèse : Sid Ali

APN

Adoption du projet de loi relative aux assurances sociales

Les députés de l'Assemblée populaire nationale (APN) ont adopté, hier lundi, le projet de loi modifiant et complétant la loi relative aux assurances sociales, portant prolongation du congé de maternité. Les nouvelles dispositions introduites dans ce texte prévoient "l'accès des femmes travailleuses, assurées sociales, à un congé de maternité pour une durée totale de 5 mois, en bénéficiant d'une indemnité journalière équivalente à 100% de leur salaire pour une durée de 150 jours, au lieu de 98 jours prévus par la loi en vigueur n 83-11 du 2 juillet 1983". Il comprend également "des dispositions humaines au profit de la femme travailleuse, assurée sociale, en cas de naissance d'un enfant atteint d'un handicap, d'une malformation congénitale ou d'une maladie grave nécessitant un accompagnement ou une intervention médicale, de bénéficier, après les 150 jours de congé de maternité, d'une première prolongation de 50 jours, puis d'une seconde prolongation pouvant aller jusqu'à 165 jours supplémentaires, si l'état de santé du nouveau-né l'exige".

R.N

AFFAIRE
HARZELLAH
AHMED

Le ministère de la communication dément les informations attribuées au ministre

Le ministère de la Communication a "formellement" démenti les informations "fallacieuses et tendancieuses" attribuées injustement au ministre, M. Mohamed Meziane, par le correspondant d'un média étranger et se réserve le droit de recourir à la Justice, conformément à la législation en vigueur, indique dimanche un communiqué du ministère dont voici le texte intégral: "Faisant suite aux informations fallacieuses et tendancieuses, délibérément diffusées sur les réseaux sociaux, en date du 16 mai 2025, par Harzallah Ahmed, et attribuées injustement au ministre de la Communication, Mr. Meziane Mohamed, le ministère de la Communication tient à démentir formellement ces propos mensongers et insidieux. Monsieur le Ministre a effectivement rencontré le concerné, lors d'une cérémonie de remise des accréditations au profit des correspondants de la presse étrangère, en date du 9 avril dernier, au cours de laquelle il a eu un court échange avec cette personne qui travaille en qualité de correspondant d'un média étranger. Lors de ce très bref échange, Harzallah Ahmed s'est plaint d'être sous l'effet d'une interdiction de sortie du territoire national (ISTN). Ce à quoi Monsieur le Ministre lui a fait remarquer que ce n'était ni le lieu ni le moment pour évoquer ce genre de propos, tout en lui indiquant qu'il n'avait pas à s'inquiéter. En réponse à ces propos fallacieux et à ces allégations délibérément tenues dans l'objectif de nuire, le ministère de la Communication se réserve le droit de recourir à la Justice, conformément à la législation en vigueur".

R.N

AZZOUZ NASRI ÉLU NOUVEAU PRÉSIDENT DU SÉNAT

« Le Conseil de la Nation demeurera attaché à son rôle constitutionnel »

Dans une allocution à l'issue de son plébiscite à la tête du Conseil de la nation, par les groupes parlementaires représentés au Conseil, M. Nasri a remercié les membres du Conseil pour la confiance placée en sa personne, affirmant sa volonté d'être un «président rassembleur de tous les membres du Conseil, quelles que soient leur obédience politique et leur affiliation parlementaire, en vue de consolider son caractère démocratique et pluraliste».

« Le Conseil de la Nation demeurera attaché à son rôle constitutionnel, en coopérant avec les autres institutions constitutionnelles et en assurant leur stabilité, en harmonie avec les prérogatives que confère la Constitution au président de la République pour assurer le bon fonctionnement des institutions et du système constitutionnel », a déclaré le nouveau président du Sénat dans sa première prise de parole après son élection. Azouz Nasri a, en outre, appelé l'ensemble des sénateurs de s'en tenir au «devoir parlementaire sain et serein en toutes circonstances et dans toutes leurs actions» et de se consacrer pleinement à leur rôle de parlementaires qui est l'élaboration et le vote des lois et le suivi de l'action du gouvernement.

« L'Algérie, sous la direction du Président Abdelmad-

jid Tebboune, avance sur la voie du développement et du progrès, réalisant des résultats positifs à tous les niveaux qui sont devenus tangibles sur le terrain », a en outre souligné le nouveau président du Conseil de la Nation. Sur un autre registre, le nouveau numéro 2 de l'Etat a évoqué la crise actuelle avec la France, indiquant notamment que « la partie française officielle doit assumer les conséquences des agissements de ses responsables ». « L'Algérie, pacifique et rebelle contre ses ennemis et ceux qui conspirent contre elle en secret et en public, n'accepte, en toutes circonstances et dans tous les cas, aucune atteinte à sa décision souveraine et indépendante, de quelques parties qu'elle vienne, y compris de la France, qui est devenue nostalgique de son passé colonial et œuvre à déstabiliser nos institutions constitutionnelles et à remettre en doute la probité de notre système judiciaire », a déclaré le président du Sénat dans son premier discours. « L'Algérie rejette catégoriquement toutes formes de chantage politique et les basses et futiles pratiques politiciennes, ainsi que les opérations de violation de sa souveraineté sous couvert de l'action diplomatique », a-t-il ajouté, soulignant que l'Algérie tient à la concrétisation de « relations bilatérales d'égal à égal, basées sur le respect mutuel et les intérêts réciproques ».

Pour rappel, Azouz Nasri est élu nouveau président du Conseil de la nation lors d'une séance plénière consacrée à l'installation des nouveaux membres et l'élection du président du Conseil dans le cadre du renouvellement par moitié de la composante du Conseil de la nation au titre de l'année 2025. Nasri, candidat du groupe parlementaire du tiers présidentiel, a été plébiscité par l'ensemble des groupes parlementaires représentés au sein du Conseil de la nation. L'élection de Nasri intervient conformément à l'article 134 de la Constitution qui prévoit l'élection du président du Conseil de la nation après chaque renouvellement partiel, sous réserve de remplir les conditions de l'article 87 de la Constitution. Diplômé de l'École nationale d'Administration (ENA) en 1970, M. Nasri a occupé plusieurs fonctions judiciaires, notamment Premier président de la Cour suprême entre 1995 et 2001, ainsi que Procureur général auprès des cours de justice de Skikda et Constantine. Il a été également membre du Conseil constitutionnel, député à l'Assemblée populaire nationale (APN), puis membre du Conseil de la nation où il a été nommé par le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, en tant que membre du tiers présidentiel en 2022.

Synthèse : Ab.N

COMMERCE

**“MORAFIK COM”
pour signaler
immédiatement des
infractions**

Le ministère du Commerce intérieur et de la Régulation du marché national compte lancer un nouveau dispositif numérique permettant aux citoyens de signaler immédiatement tout dépassement dans les pratiques commerciales, via l'application «MORAFIK COM», a indiqué dimanche sur les ondes de la Radio nationale le Directeur général du contrôle économique et de la répression des fraudes au ministère, Mohamed Mezghache. Il a précisé que l'application «MORAFIK COM» lancée à l'occasion de l'Aid El-Fitr dernier pour contrôler la conformité des commerçants au programme de permanence, est actuellement en cours d'actualisation en vue de permettre aux consommateurs d'alerter immédiatement les directions du commerce concernées sur tout dépassement enregistré au niveau des locaux commerciaux. Grâce à la technologie GPS intégrée, l'application identifie avec précision le magasin ou le prestataire incriminé, facilitant l'intervention rapide et efficace des équipes de contrôle, a-t-il ajouté. Le signalement englobe les infractions liées au contrôle des prix et la conformité des produits ou services aux normes en vigueur, selon lui.

Dans le même contexte, il a souligné que les opérations de contrôle ont enregistré un «bond qualitatif» grâce à la numérisation et à la coordination avec différents secteurs. Il a indiqué, par ailleurs, qu'«une adhésion massive» (plus de 80%) des commerçants a été relevée après la récente décision du ministère de fixer des prix référentiels pour certains produits tels que la viande rouge, les fruits (bananes, pommes), et le café. Le taux d'adhésion a atteint «plus de 80%», et ce grâce aux campagnes de sensibilisation menées par les directions locales du commerce, a-t-il dit, soulignant que la protection du pouvoir d'achat des citoyens n'est pas une simple mesure conjoncturelle, mais un travail continu et systématique.

R.E

TRANSPORT
MARITIME**MMC prépare le
lancement d'un
service**

La compagnie "Madar Maritime Company (MMC)", filiale de Madar Holding compte lancer, au titre du plan d'expansion de ses activités, un service de transport maritime de voyageurs, a indiqué dimanche, en marge d'une conférence sur le transport maritime, organisée dans le cadre de la 8e édition du Salon international du transport et de la logistique "Logistical 2025", a indiqué la directrice commerciale de "MMC", Lilia Merzouki, a souligné que l'investissement dans le transport maritime des voyageurs est l'un des trois principaux axes du plan d'expansion de la compagnie.

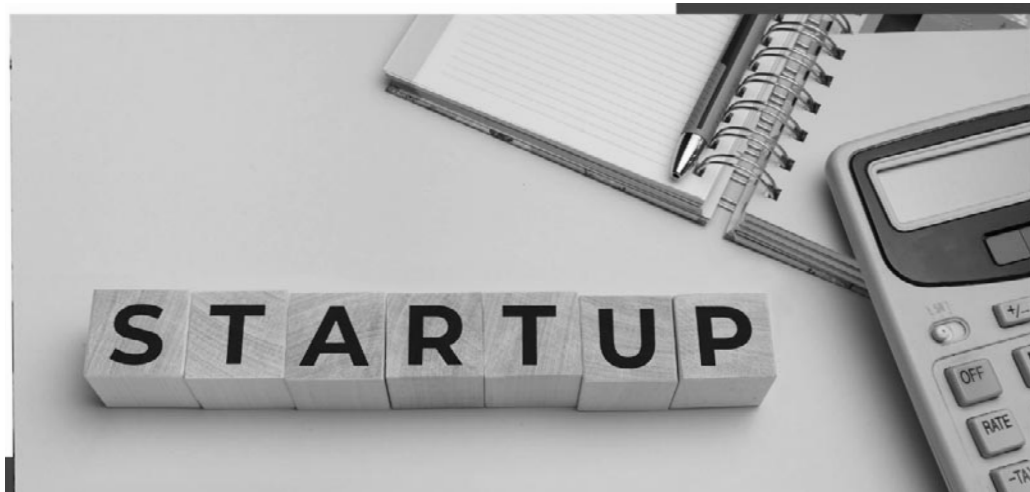
Le plan en question concerne l'affrètement d'un navire de transport de voyageurs, l'acquisition d'un navire de transport de produits en vrac et la mise en service prochaine du porte-conteneurs "Tahat", acquis récemment par la compagnie, a indiqué la même responsable, précisant que ces projets ont atteint actuellement des "étapes avancées".

R.E

START-UP

**Le nouveau cadre juridique
renforcera l'inclusion financière**

Ce cadre devrait insuffler une nouvelle dynamique permettant aux jeunes entreprises de se développer jusqu'à leur introduction sur le marché financier et la nouvelle législation relative aux fonds du capital-risque permettra de surmonter plusieurs obstacles majeurs freinant le financement des projets innovants.



Le directeur général de la Société de gestion de la Bourse des valeurs, Yazid Benmohoub, a affirmé, dimanche à Alger en marge de la 3e édition du Forum algérien sur l'inclusion financière, organisé par l'incubateur Hadina Tech, que le nouveau cadre juridique mis en place en faveur des startups est susceptible de contribuer efficacement au renforcement de l'inclusion financière en Algérie. Il a souligné que la nouvelle législation relative aux fonds du capital-risque "permettra de surmonter plusieurs obstacles majeurs freinant le financement des projets innovants". Il a notamment cité la réticence des particuliers à y investir, en raison du niveau de risque élevé associé à ce type d'initiatives. Selon lui, ce texte favorisera également la mobilisation des capitaux thésaurisés en dehors du circuit économique formel.

Par ailleurs, le nouveau dispositif relatif à l'activité de prestataire de services de paiement contribuera, selon M. Benmohoub, à une utilisation plus large des transactions financières et à la promotion de l'inclusion financière dans le pays. Ce cadre devrait insuffler une nouvelle dynamique permettant aux jeunes entreprises de se développer jusqu'à leur introduction sur le marché fi-

nancier. Il a réaffirmé à ce titre que la Bourse reste ouverte à toute start-up souhaitant s'y inscrire à l'avenir. De son côté, le président du conseil scientifique de l'accélérateur public "Algeria Venture" a qualifié les nouveaux textes encadrant le secteur "d'avancées majeures, attendues de longue date par l'écosystème des start-up". Selon lui, plusieurs projets innovants, déjà développés mais non encore mis en œuvre, seront prochainement concrétisés, au bénéfice de l'économie algérienne et du citoyen, qui pourra accéder à des solutions Fintech novatrices. Le même responsable a souligné que l'année 2025 marquera une généralisation progressive de l'adoption de l'open innovation par les entreprises publiques et privées.

La troisième édition du Forum algérien de l'inclusion financière a été marquée par l'organisation de plusieurs panels autour de thématiques telles que l'intelligence artificielle, la sécurité financière et la transition écologique, avec la participation d'experts et d'acteurs majeurs du secteur. Les participants au forum ont unanimement souligné que l'intégration de l'intelligence artificielle (IA) dans les transactions financières constitue une nécessité pour atteindre une véritable inclusion financière en Algérie, en facilitant les opéra-

tions, renforçant leur sécurité et en levant les obstacles existants. "Les études menées par le GIE Monétique ont démontré que le principal frein à l'inclusion financière en Algérie réside dans la réticence des citoyens à adopter les différents moyens de paiement", a déclaré Aboubakr Belloul, chef de division au sein du GIE Monétique. "LIA pourrait remédier à cette situation en apportant le niveau de sécurité attendu", a-t-il ajouté. A ce titre, il a appelé à une accélération de la mise à jour des textes réglementaires afin d'améliorer l'expérience client et d'attirer un plus grand nombre d'utilisateurs vers les paiements électroniques.

De son côté, Hacène Derrar, consultant en stratégies numériques et technologies avancées, a salué l'engagement manifesté de l'Etat pour le déploiement des infrastructures nécessaires au développement de l'intelligence artificielle, notamment à travers la création de centres de données. Il a néanmoins souligné que l'exploitation réelle et efficace de cette technologie dans le secteur financier requiert impérativement la disponibilité de capacités de traitement de données, de ressources humaines qualifiées, ainsi que de données massives et diversifiées.

Synthèse : S.A.K

DÉVELOPPEMENT

Le rôle central de l'économie circulaire souligné

Des experts ont souligné, dimanche à Alger, le rôle stratégique de l'économie circulaire dans le développement durable qui est, selon eux, un levier essentiel pour une gestion plus efficiente des ressources naturelles. S'exprimant lors d'un forum organisé en marge du Salon international des équipements, des technologies et des services de l'eau (SIEE-Pollutec), qui se tient du 18 au 20 mai au Palais des expositions, les intervenants ont mis en avant les formes environnementales engagées par l'Algérie dans le cadre de la promotion de l'économie circulaire. Dans ce cadre, Samia Tilouine, experte en énergie, a précisé que l'économie circulaire ne se limite pas au recyclage, mais implique une

transformation en profondeur des modes de production et de consommation. Elle a insisté, à ce titre, sur "la nécessité de prolonger la durée de vie des produits, de favoriser l'éco-conception et de promouvoir la réutilisation des ressources". Elle a également souligné que les principes de l'économie circulaire sont désormais intégrés dans le cadre juridique national, notamment avec l'entrée en vigueur de la loi n 25-02 de février 2025 relative à la gestion, au contrôle et à l'élimination des déchets. "Cette loi introduit, entre autres, la responsabilité élargie des producteurs, la hiérarchisation des modes de traitement, ainsi qu'une priorité accordée à la valorisation des déchets plutôt qu'à leur enfouissement", a-t-elle détaillé Mme

Tilouine, estimant que "cette réforme juridique constitue une avancée majeure dans la transition écologique de l'Algérie, en favorisant l'innovation, la création d'emplois verts et le développement territorial, tout en réduisant l'impact environnemental". De son côté, Karima Farehat, représentante de Holcim El-Djazaïr, a mis en lumière la contribution de l'industrie cimentière à la préservation des ressources hydriques. "Ce secteur peut jouer un rôle vertueux, notamment en renforçant la capacité de stockage des barrages grâce au traitement des résidus issus des stations d'épuration, ce qui permet d'en optimiser les performances", a-t-elle souligné. Par ailleurs, Nassim Bella, expert au Programme des Nations unies

pour le développement (PNUD), a présenté l'approche "Nexus" comme un levier d'adaptation climatique intégrée dans le cadre du Plan national d'adaptation (PNA). "Ce projet vise à intégrer l'adaptation dans les politiques publiques, à renforcer la résilience et à réduire la vulnérabilité face au changement climatique. Il prévoit notamment le développement d'outils de planification, la mise en place d'un système centralisé d'information climatique et l'implication accrue du secteur privé", a-t-il expliqué. Il a également indiqué qu'un renforcement des moyens et des compétences est en cours, en partenariat avec le PNUD, au sein de plusieurs départements ministériels afin de mieux intégrer les enjeux climatiques.

R.E



AÏN TEMOUCHENT

Cinq navires participent à la campagne de pêche au thon rouge



Cinq navires de la wilaya de Aïn Temouchent prendront part à la campagne de pêche au thon rouge en haute mer, qui débutera le 26 mai en cours, a-t-on appris, dimanche, du directeur de la Pêche et de l'Aquaculture, Houari Gouicem.

Le secteur a enregistré un renforcement de la flotte participant à cette campagne avec un nouveau navire réceptionné, cette année, en plus des quatre navires

ayant pris part à la campagne de l'année précédente, a précisé le même responsable. "Un quota de 260 tonnes a été attribué aux cinq navires de la wilaya d'Aïn Temouchent, dans le cadre de cette campagne, sur le total alloué à l'Algérie par la Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique (CICTA)", a ajouté M. Gouicem.

Cette part représente une augmentation par rapport à celle

de l'an passé, qui était de 200 tonnes, réparties entre les quatre navires de la wilaya ayant participé à la même campagne, a-t-il souligné.

Les équipages de ces navires ont bénéficié, cette année, d'une session de formation organisée à l'Ecole de formation technique de pêche et d'aquaculture de Cherchell (Tipasa), axée essentiellement sur les mesures de sécurité et la navigation en haute mer, a-t-on précisé.

BLIDA/ REBOISEMENT

Plantation de plus de 236.000 arbustes

Un total de 236.800 arbustes a été mis en terre dans la wilaya de Blida dans le cadre du programme national de reboisement pour la campagne 2024-2025, a-t-on appris de la Conservation locale des forêts.

La plantation de ces arbustes, dont près de 78.000 plants forestiers, s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du programme national de reboisement, lancé fin octobre 2024 et clôturé le 21 mars dernier, en vue du repeuplement des forêts affectées par les incendies, a indiqué le conservateur des forêts de la wilaya, Mohamed Mokadem. Il a cité parmi les principales essences forestières plantées, le caroubier et diverses espèces de conifères, en plus du cèdre, arbre emblématique du parc national de Chréa.

Le choix des espèces a été fait en tenant compte de la nature du sol et de l'altitude, a ajouté le même responsable. A cela s'ajoutent un grand nombre d'arbres fruitiers, dont le figuier, l'olivier, l'amandier, le noyer et le pêcher, ainsi que des plants ornementaux, selon M. Mokadem. Le même responsable a fait part, en outre, du réaménagement, par ses services, de 70 km de pistes forestières, et l'ouverture de 18 km de pistes, durant ces deux dernières années, notamment dans les communes de la partie-Est de la wilaya. Une action qui a facilité les interventions des agents de la Protection civile et des forêts en cas d'incendie, d'une part, et d'autre part, les déplacements des habitants des zones environnantes.

MILA (SINISTRÉS DU SÉISME DU 7 AOÛT)

2^e tirage au sort pour l'attribution des terrains

La seconde opération de tirage au sort pour l'attribution des lots de terrains réservés aux habitants de la localité d'El Kherba sinistrés suite au séisme du 7 août 2020 a été organisée dimanche à la salle omnisports "frères Lazaraa" de la commune de Mila.

L'opération qui s'inscrit dans le cadre de la prise en charge des sinistrés de ce séisme s'est déroulée dans de "bonnes conditions d'organisation en présence des instances publiques concernées et des habitants d'El Kherba bénéficiaires de terrains et d'aides financières pour la construction d'habitations individuelles. Dans une déclaration à l'APS, le chef de daïra de Mila, Noureddine Hamlaoui, a précisé que l'actuelle opération concerne 532 terrains répartis sur trois lotissements aménagés à travers les communes de Mila, de Sidi khelifa et de Zeghaïa, tandis que le nombre des habitants concernés est de 764 dont 541 propriétaires d'habitations et 223 descendants.

La première opération de tirage au sort avait porté sur 596 terrains, a rappelé le même responsable, précisant que le nombre restant de sinistrés "limité" sera pris en charge dans une troisième opération à mener dès le parachèvement des procédures administratives nécessaires. Le 7 août 2020, Mila a été frappé par deux secousses telluriques de 4,9 et 4,5 degrés sur l'échelle de Richter causant des dégâts matériels à plusieurs communes dont le chef-lieu de wilaya, notamment la localité d'El Kherba qui avait été déclarée zone sinistrée par arrêté interministériel.

Dans le cadre des mesures prises par l'Etat, des familles sinistrées ont été relogées dans de nouveaux appartements à Ferdhoua dans la commune de Sidi Merouane et des lotissements ont été créés au profit des autres sinistrés qui ont préféré obtenir des terrains et des aides financières à la construction.

BATNA (SAUVEGARDE DU PATRIMOINE)

Formation à l'architecture en terre aux Ksour de M'doukel

Un atelier de formation à l'architecture en terre a été encadré dimanche aux vieux Ksour de M'doukel, 130 km de Batna, par des experts du Centre algérien du patrimoine culturel bâti en terre de Timimoun, dans le cadre de la sensibilisation à la sauvegarde des habitations en terre de ces ksour.



L'initiative s'inscrit dans le cadre des efforts de "protection du patrimoine architectural par la formation d'intervenants sur le terrain aux techniques de construction en terre afin de préserver ces monuments du patrimoine et intervenir pour leur entretien en cas de nécessité", a précisé à l'APS Abderrazak Bensalem, chargé de gestion de la di-

rection locale de la culture et des arts. L'atelier a ciblé des acteurs associatifs activant dans le domaine de la protection du patrimoine, des cadres du secteur de la culture et des habitants de M'doukal, selon la même source. Le choix de M'doukal pour cet atelier a été motivé par les constructions en terre typique de cette cité unique en son genre dans la wilaya,

dont la construction remonte à plus de 19 siècles, selon le même cadre. M'doukal conserve encore son architecture islamique antique avec ses mosquées au milieu et ses bâtiments en terre jouxtant certains sites archéologiques romains. En 2024, cette cité ancestrale a été intégrée à la liste complémentaire des biens culturels de la wilaya en tant que modèle de l'architecture en

terre de la région des Aurès et des efforts sont déployés pour l'ajouter à la liste des biens culturels nationaux. En marge de l'atelier, une visite guidée a été organisée à ses Ksour qui ont ainsi abrité, à l'occasion de la clôture du mois du patrimoine (18 avril-18 mai), des expositions de costumes traditionnels, de produits artisanaux et d'arts en plus d'exhibitions folkloriques.

JOURNÉE NATIONALE DE L'ÉTUDIANT À BOUMERDES

Inauguration d'une stèle commémorative en hommage à 12

Une stèle commémorative a été inaugurée, dimanche à Dellys, à l'Est de Boumerdes, en hommage à 12 étudiants originaires de cette ville, qui ont quitté les bancs de l'école pour rejoindre les rangs de l'Armée de libération nationale (ALN), en réponse à l'appel à la grève lancé par l'Union générale des étudiants musulmans algériens (UGEMA) le 19 mai 1956. Inscrite dans le cadre de la commémoration du 68^e anniversaire de la Journée nationale de l'étudiant, l'inauguration de ce monument s'est déroulée en présence des autorités de la wilaya, de membres de la famille révolutionnaire et de divers organismes. Le projet de cette stèle, réalisé dans la

zone de Sidi El Medjni, à l'entrée Sud de la ville de Dellys, a été financé sur le budget de la wilaya et de la commune, selon les explications fournies à l'occasion par le directeur des moudjahidine et ayants droit, Cherikhi Said. L'opportunité a, également, donné lieu au lancement des travaux du projet d'amélioration urbaine de plusieurs quartiers de la commune de Dellys, portant sur la rénovation, la réhabilitation et le bitumage de nombre de routes, en plus de l'installation de l'éclairage public. Etalé sur deux jours (dimanche et lundi), le programme de célébration de la Journée nationale de l'étudiant à Boumerdes prévoit notamment l'animation, à l'université M'hamed Bougara, d'une

conférence sur la transition de l'université vers la 4^e génération, ainsi que la projection d'un film documentaire sur le mouvement étudiant algérien et son rôle dans la révolution, et une conférence sur le rôle de l'étudiant algérien durant la guerre de libération. A cela s'ajoute l'organisation de concours intellectuels et scientifiques, des expositions et des journées portes ouvertes sur les départements et spécialités proposés par l'université, outre la finale de la coupe universitaire de football masculin, une représentation théâtrale et la projection d'un film sur le Chahid Taleb Abderrahmane. Un hommage sera aussi rendu à plusieurs familles de Chouhada et de moudjahidine.

56 ANS APRÈS SON DERNIER SACRE
Le Stade d'Abidjan champion de Côte d'Ivoire

Le Stade d'Abidjan a remporté dimanche son sixième titre de champion de Côte d'Ivoire, le premier depuis 1969. A la lutte avec le club historique de l'Asec Mimosas, les Stadistes n'avaient besoin que d'un point pour être sacrés. Si la sélection nationale ivoirienne fait partie des meilleures équipes africaines de ces dernières décennies, avec trois Coupes d'Afrique des nations (1992, 2015 et 2024), le football de club peine à retrouver son niveau d'antan sur la scène continentale. Le dernier titre en Ligue des Champions africaine d'un club ivoirien remonte au sacre de l'Asec Mimosas en 1998.

FOOT/ CHAMPIONNAT TURC
Galatasaray sacré champion pour la 25^e fois de son histoire

Galatasaray a décroché dimanche son 25^e titre de champion de Turquie, le troisième de rang, contraignant le Fenerbahçe de José Mourinho à la place de dauphin pour la quatrième saison consécutive. A deux journées de la fin, le club le plus titré de Turquie, large vainqueur dimanche de Kayserispor (3-0), dispose de huit longueurs d'avance sur le "Fener", privé de sacre depuis onze ans, la plus longue disette de son histoire. Galatasaray, qui se qualifie pour la phase de ligue de la Ligue des Champions, a fait la course en tête dès la 3^e journée de championnat, porté par le Nigérian, Victor Osimhen, arrivé début septembre de Naples dans le cadre d'un prêt sans option d'achat expirant fin juin. Auteur de 25 réalisations en "Süper Lig", la gâchette nigérienne a su faire oublier l'Argentin, Mauro Icardi, absent des terrains depuis début novembre en raison d'une rupture d'un ligament croisé. Les hommes de José Mourinho avaient cru au printemps pouvoir refaire leur retard sur Galatasaray, mais ont payé au prix fort leur incapacité à remporter un seul des quatre grands derbys stambouliotes de la saison face à Galatasaray et Besiktas.

R.S

FOOT/ CHAMPIONNAT D'ITALIE
Naples se fait peur mais garde un point d'avance sur l'Inter

Après bien des frayeurs, Naples a conservé malgré son nul à Parme (0-0) dimanche la tête de la Serie A avec un point d'avance sur l'Inter à une journée de la fin du championnat. Le titre de champion d'Italie 2025 sera attribué lors de la 38^e et dernière journée. Ou alors lors d'un rarissime match d'appui entre l'Inter et Naples s'ils finissent à égalité de points. Le Napoli garde cependant la main dans cette saison incertaine comme rarement: s'il s'impose contre Cagliari à domicile, il sera sacré champion d'Italie pour la quatrième fois, quel que soit le résultat de l'Inter à Côme. Mais l'équipe d'Antonio Conte revient de loin. Incapable de trouver le chemin des filets sur le terrain du mal classé Parme, elle a virtuellement rétrogradé à la 2^e place à deux reprises dimanche soir, quand l'Inter a mené 1 à 0, puis 2 à 1 contre la Lazio. Mais les Nerazzurri ont concédé un pénalty à la 90^e minute, transformé par Pedro (90), déjà auteur du premier but romain (72).

R.S

CAN U20
L'Afrique du Sud brise le rêve marocain et remporte son premier trophée

L'équipe d'Afrique du Sud des moins de 20 ans a remporté sa première CAN en s'imposant face au favori, le Maroc, (1-0) lors de la finale disputée au Caire dimanche 18 mai. Le joueur de Sundowns Gomolemo Kekana, unique buteur, est le héros du match.



L'Afrique du Sud a remporté la CAN U20 en s'imposant face au Maroc (1-0) en finale au stade international du Caire. Le but de Gomolemo Kekana (70^e) avait été d'abord refusé pour une position de hors-jeu du jeune milieu de terrain de Mamelodi Sundowns. Mais après l'intervention de la VAR, le but de Kekana, en pleine lune sur un passe décisive de son gardien Fletcher Smythe-Lowe, était bien accordé. Pour quelques centimètres, l'Afrique du Sud succède au Sénégal... Les jeunes marocains et sud-africains se retrouvaient en finale de la CAN U20 28 ans après leurs aînés en 1997. Les Amajita, qui n'étaient pas nés lors de

cette finale remportée par le Maroc, ont désormais vengé leurs grands-frères. Surtout, ils remportent pour la première fois de l'histoire le trophée sous les yeux de Patrice Motsepe, le président sud-africain de la CAF, qui était à côté de son vice-président, le... Marocain Fouzi Lekjaa. « On s'est fixés deux objectifs avant de venir ici, annonçait avant la finale Houssam Essadak, le capitaine de l'équipe marocaine. Le premier, c'était de décrocher notre qualification pour la Coupe du monde U20 au Chili. C'est fait. Le second, c'est de soulever ce trophée. C'est ce que veulent les supporters, ce que notre président attend de nous, et ce que nous nous sommes

promis entre nous. »

Le Nigeria troisième

Le Maroc pensait réussir ainsi le doublé, un mois après la victoire des U17, mais les Lionceaux ont manqué de réalisme avec de nombreuses occasions gâchées ou en butant sur un excellent gardien sud-africain. Aucun de leurs 15 tirs, dont 6 cadrés, n'a réussi à faire mouche. En face, les Sud-africains, donnant l'impression d'être habitués ou en mission, ont défendu vaillamment, tout en se montrant menaçants avec les raids de Shakeel April ou de Mfundo Vilakazi. Un peu plus d'un an après la troisième place des Bafana Bafana à la CAN 2024, une

semaine avant la finale de Mamelodi Sundowns contre Pyramids en Ligue des champions, le football sud-africain ne s'est jamais autant bien porté. Un peu plus tôt, le Nigeria s'est adjugé la troisième place du tournoi en s'imposant aux tirs au but (1-1; tab : 4-1) face à l'Égypte, pays organisateur. Les jeunes Pharaons avaient ouvert le score par Omar Osama dès la troisième minute avant de se faire rejoindre par une réalisation de Bidemi Amole (47^e). Les quatre équipes demi-finalistes (Afrique du Sud, Maroc, Nigeria, Égypte) sont qualifiées pour la Coupe du monde U20 au Chili du 27 septembre au 19 octobre 2025.

R.S

ESPAGNE

Mbappé porte encore le Real

Nouveau porté par Kylian Mbappé, le Real Madrid est allé s'imposer (2-0) sur la pelouse du Séville FC dimanche lors de la 37^e journée de Liga, tandis que Villarreal a gâché la fête du FC Barcelone (3-2), déjà sacré champion d'Espagne jeudi. Auteur de son 29^e but en championnat, le 41^e toutes compétitions confondues, l'attaquant français a permis au club madrilène, à onze contre neuf pendant 45 minutes après deux cartons rouges sévillans, d'ouvrir le score (75^e, 1-0) avant que l'Anglais Jude Bellingham ne double la mise en fin de match (87^e, 2-0). Cette nouvelle réalisation, la septième sur les cinq dernières journées, conforte son

statut de "Pichichi", le meilleur buteur de Liga, avec quatre longueurs d'avance sur le Polonais du FC Barcelone Robert Lewandowski, resté muet dans la défaite sans conséquence contre Villarreal (3-2). Elle rapproche aussi Mbappé du Soulier d'Or européen, à une longueur d'égalier le total du Suédois du Sporting Portugal Viktor Gyokeres. Officiellement sacré champion pour la 28^e fois de son histoire jeudi, le Barça, qui avait commencé à célébrer son triplé national (Liga, Coupe du Roi, Supercoupe d'Espagne) vendredi dans les rues de la capitale catalane, a lui vu la seconde partie de sa fête un peu gâchée par Villarreal (5^e), venu chercher sur la pelouse du

stade olympique de Montjuïc sa qualification pour la Ligue des champions (3-2).

L'Atlético Madrid prive le Betis de C1

Les hommes de Marcelino, l'ex-entraîneur de l'Olympique de Marseille, ne peuvent plus être rattrapés par le Betis Séville (6^e), corrigé (4-1) au Metropolitan par l'Atlético Madrid (3^e) et qui voit ses rêves de C1 s'envoler. L'équipe d'Antoine Griezmann, distancée dans la course au titre depuis plusieurs semaines, est elle aussi assurée de retrouver la Ligue des champions, tout comme l'Athletic Bilbao (4^e), vainqueur à Valencia (1-0).

La course aux deux autres compétitions européennes reste encore ouverte, avec trois équipes qui se tiennent en un point pour se qualifier en Ligue Europa et en Ligue conférence: le Celta Vigo (7^e), le Rayo Vallecano (8^e) et Osasuna (9^e). Dans le bas du classement, Leganés (18^e) a remporté trois points précieux dans sa mission pour le maintien en battant (1-0) Las Palmas (19^e), déjà relégué, comme Valladolid (20^e). Getafe (13^e), Alavés (14^e), Gérone (15^e) et le Séville FC (16^e) sont tous sauvés, mais pas l'Espanyol Barcelone (17^e), encore en danger lors de la dernière journée, face à Las Palmas.

AFP

FOOT/ LIGUE 1 MOBILIS (26E J)

Le CS Constantine enchaîne, l'ES Mostaganem se complique la tâche

L'ES Mostaganem a réalisé une mauvaise opération dans la course au maintien, en se contentant d'un nul dimanche à domicile face au MC El-Bayadh (0-0), alors que le CS Constantine a enchaîné, en battant à domicile l'US Biskra (3-0), lors de la suite de la 26e journée du Championnat de Ligue 1 Mobilis de football.

L'ESM, qui espérait confirmer son réveil, s'est heurtée à une accrocheuse équipe du MCEB, qui repart avec un point précieux. La formation de Mostaganem a terminé la partie en infériorité numérique, après l'expulsion de l'attaquant, Siam, en début de la seconde période (50e). Au stade Chahid-Hamlaoui de Constantine, le CSC, qui reste sur un succès en déplacement face à l'ES Sétif (1-0), a dû attendre le dernier quart d'heure pour battre la lanterne rouge l'US Biskra (3-0). Merbah (75e), Benchaïra (80e), Belhocini (84e), ont permis au CSC d'enchaîner et rejoindre l'ASO Chlef à la 9e place, avec 32 points chacun. Les Constantinois peuvent prétendre soigner leur classement, puisqu'ils comptent trois matchs en retard. De son côté, l'USB, qui aligne un septième match sans victoire met déjà un pied en Ligue 2 amateur. Avec huit points de retard sur le premier non reléguable, les Biskris auront besoin d'un miracle pour assurer leur maintien, à quatre journées de la fin. Dans les autres



matchs de cette journée, disputés vendredi et samedi, la JS Kabylie, battue à domicile face à la JS Saoura (1-2), a raté l'occasion d'occuper seule la tête du classement. Un coup d'arrêt pour les "Canaris", qui ont enchaîné auparavant une belle série de 9 matchs sans défaite. De son côté, la JS Saoura réalise une bonne opération en re-

montant à la 7e place avec 35 points, et assure quasiment son maintien. Au stade Nelson-Mandela de Baraki, le Paradou AC a dicté sa loi face à une équipe de l'USM Alger qui peine à retrouver ses sensations, en s'imposant sur le score 3 à 1, grâce notamment à un doublé de Boulbina (4e, 90e+6), qui conforte sa position en tête

du classement des buteurs du championnat avec 18 réalisations. En bas du tableau, le MC Oran et l'Olympique Akbou, vainqueurs à domicile respectivement contre le NC Magra et l'USM Khenchela, sur le même score (2-1), ont réalisé une bonne opération dans la course au maintien.

R.S

FOOT/ LIGUE 2 AMATEUR

Les champions honorés cette semaine

Le MB Rouissat et l'ES Ben Aknoun, deux équipes promues en Ligue 1 professionnel cette saison, et les clubs champions de leur groupe de la catégorie Réserve, seront honorés cette semaine, a annoncé la Ligue nationale de football amateur sur son site officiel. "LNFA informe les clubs qui viennent d'assurer en seniors leur accession en Ligue 1 et les clubs champions de leur groupe de la catégorie Réserve, qu'elle organisera des cérémonies pour honorer ces équipes", a indiqué un communiqué de la LNFA.

Le MB Rouissat, champion du groupe

Centre Est sera honoré le mardi 20 mai à Ouargla, tandis que l'ES Ben Aknoun, champion du groupe Centre-Ouest sera distingué le samedi 24 mai à Alger, précise la même source. Le MB Rouissat a réalisé une accession historique en Ligue 1 Mobilis de football, en s'imposant devant l'US Chaouia sur le score de 4 à 2, lors de la 30e et dernière journée du groupe Centre-Est de la Ligue 2 amateur, disputée samedi. Auteur d'une saison quasi parfaite, le club d'Ouargla boucle la compétition avec 71 points, soit une longueur d'avance sur l'USM El Harrach, vainqueur devant l'IB Khemis El

Khechna (3-1).

Dans le groupe Centre-Ouest, l'ES Ben Aknoun a obtenu le sésame pour la Ligue 1 avec 12 longueurs d'avance sur son poursuivant direct le RC Kouba. Le club décroche ainsi une deuxième accession en Ligue 1 après celle de 2023. D'autre part, le CA Batna (Réserve) champion de la poule Centre-Est sera honoré le jeudi 22 mai à Batna, et l'ES Ben Aknoun, champion de la poule Centre-Ouest sera récompensé lors de la cérémonie des seniors prévue le 24 mai.

R.S

ATHLÉTISME / LIGUE DE DIAMANT 2025

L'Algérien Slimane Moula 4e au classement provisoire

Le demi-fondiste algérien Slimane Moula occupe la quatrième place au classement général du 800 mètres de la Ligue de Diamant 2025, avec un total de cinq points, après les trois premières étapes de l'épreuve, disputées en Chine et au Qatar. Le natif de Draâ Ben Khedda (Tizi-Ouzou) avait consacré sa première partie de la saison uniquement à la remise en forme et ce n'est qu'au mois de février dernier qu'il a repris du service. C'est d'ailleurs lors de la troisième étape de Ligue de Diamant, disputée le 16 mai courant à Doha, qu'il avait engrangé ces cinq points, pour sa 3e course personnelle depuis la reprise. Moula est devancé dans ce classement par le Botswana Masalelet Shepiso (1er/8 pts), l'Américain Bryce Hoppel (2e/7 pts), et le Kenyan Wycliffe Kinyamal (3e/6 pts), au moment où le Qatar Ibrahim Abass Chout se contente actuellement de la 5e place, avec 4 points. Les deux premières étapes de cette Ligue de Diamant 2025 s'étaient déroulées en Chine, respectivement à Xiamen et à Shanghai, alors que la troisième étape s'était déroulée à Doha (Qatar). Les prochaines étapes se dérouleront respectivement à Rabat (Maroc), Rome (Italie), Oslo (Norvège), Stockholm (Suède), Paris (France), Eugène (Etats Unis), Monaco (France), Londres (Angleterre), Chorzow (Pologne), Lausanne (Suisse), Bruxelles (Belgique) et Zurich (Suisse). Moula (26 ans) espère y engranger d'autres points pour faire partie des meilleurs et se qualifier ainsi pour la finale, où il espère briller également.

GYMNASTIQUE

Le COA rassure Kaylia Nemour de son accompagnement jusqu'aux JO de 2028

Le président du Comité olympique et sportif algérien, Abderrahmane Hammad, a rencontré la championne olympique de gymnastique Kaylia Nemour hier lundi à Alger et l'a assurée de son soutien jusqu'aux prochaines olympiades d'été, prévues en 2028 à Los Angeles, aux Etats Unis. La rencontre s'est faite au siège du COA, sis à Ben Aknoun, en présence de Nadia Maci, l'entraîneur qui encadre Nemour actuellement. "Le secrétaire général du COA, Kheir-Eddine Barbari, la présidente de la Fédération algérienne de gymnastique, Dahbia Ayad et le directeur technique national de la discipline, Saâd-Eddine Hamici étaient également présents à cette rencontre" a détaillé le COA dans un communiqué. De son côté, Nemour s'est dite "très satisfaite des conditions de préparation en Algérie et s'est montrée enthousiaste à l'idée de bien représenter les couleurs nationales à Los Angeles", a ajouté le COA.

R.S

1ERS JEUX SCOLAIRES AFRICAINS

Les chefs de mission en réunion à Alger

Une réunion des chefs de mission des 1ers Jeux scolaires africains, prévus cet été en Algérie, a débuté lundi à Alger, avec la participation des représentants des 54 Comités nationaux olympiques d'Afrique (CNO). Durant les deux jours des travaux (19-20 mai), les chefs de mission des 54 Comités Nationaux Olympiques d'Afrique (CNO) présenteront les enjeux, les attentes et les perspectives de cet événement majeur, ainsi que l'impact stratégique de ces Jeux sur la structuration du mouvement sportif africain et la promotion des valeurs olympiques à travers le continent.

Organisés sous le haut patronage du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, sous l'égide de l'Association des Comités Nationaux Olympiques d'Afrique (ACNOA) et en collaboration avec la Fédération Internationale du Sport Scolaire (FISS), ces 1ers Jeux scolaires africains s'inscrivent dans une dynamique visant à accompagner les jeunes

athlètes du continent vers des compétitions majeures, comme les Jeux africains de la jeunesse (JAJ-2025), prévus au mois de décembre prochain à Luanda (Angola), les Jeux olympiques de la jeunesse (JOJ-2026), prévus à Dakar (Sénégal), et les Jeux olympiques de Los Angeles (2028).

Présidée par l'Algérien Mustapha Berraf, président de l'Association des Comités Nationaux Olympiques d'Afrique (ACNOA), la cérémonie d'ouverture de cette importante rencontre continentale a été rehaussée par la présence des représentants de l'Association des confédérations africaines des sports olympiques (CASOL), du Comité International Olympique (CIO) et la Fédération internationale du sport scolaire (FISS).

Après avoir souhaité la bienvenue aux représentants des 54 pays africains, le président de l'ACNOA a adressé ses remerciements au "gouvernement algérien, pour son accueil chaleureux, son soutien sans faille et sa mobilisa-

tion totale en faveur de cet événement sportif continental". "La tenue de cette réunion marque une étape décisive dans notre ambition commune de bâtir une Afrique sportive dès l'école, dès l'enfance et dès aujourd'hui. C'est à travers ces jeux que nous affirmons collectivement notre engagement à investir dans la jeunesse, à promouvoir l'éducation par le sport et à renforcer les valeurs olympiques de respect, d'excellence et de solidarité", a indiqué M. Berraf, dans son discours à l'ouverture des travaux de la réunion. Et d'ajouter : "Ce séminaire des chefs de mission est une étape clé de cette aventure. Il nous permet de coordonner nos efforts, de mutualiser nos expertises et de garantir la qualité, la sécurité et la réussite organisationnelle de l'évènement. Votre présence ici est un gage de sérieux et de mobilisation".

Les villes de Skikda, Annaba, Sétif et Constantine se préparent donc à accueillir un événement sportif d'envergure continentale, avec la

participation de jeunes athlètes de toute l'Afrique, âgés de 14 à 17 ans. Le programme des Jeux Scolaires Africains - Alger 2025 comprendra 25 disciplines variées, allant de l'athlétisme à la natation, en passant par le judo, le taekwondo, le skateboard, le beach-volley, ou encore le basketball 3x3 et le football.

Pour les sports collectifs, chacune des sept zones de l'ACNOA aura la possibilité de qualifier deux équipes nationales. Au-delà de la compétition, cet événement vise à promouvoir les valeurs éducatives et citoyennes du sport, à révéler les futurs talents du continent, et à renforcer la coopération sportive entre les nations africaines. Il représente également une formidable opportunité pour l'Algérie de démontrer son engagement pour le développement du sport scolaire et sa capacité à accueillir de grandes manifestations internationales.

R.S

SYRIE

Au moins trois policiers tués dans l'explosion d'une voiture piégée

L'explosion d'une voiture piégée dans l'est de la Syrie a tué au moins trois policiers et fait deux blessés près d'un commissariat, ont rapporté dimanche l'agence officielle Sana et une ONG. «Trois agents de police tués dans une explosion près du commissariat d'Al-Mayadine (...) dans la campagne de l'est de Deir Ezzor», a indiqué Sana, faisant état de «deux blessés». L'explosion s'est produite à 19H03 dimanche (16H03 GMT), a-t-elle ajouté, citant un responsable local, Khalil Abdulmoneim Alayoub. «Les premières investigations et une inspection des lieux ont révélé qu'elle avait été provoquée par une voiture piégée», a-t-il précisé. L'Observatoire syrien des droits de l'Homme (OSDH) a lui avancé le chiffre de «cinq morts» dont «quatre membres de la police», en plus de deux blessés «civils». D'après l'ONG, cet incident a coïncidé avec le lancement d'une opération de sécurité à Al-Mayadine.

LÉGISLATIVES AU PORTUGAL

Courte victoire de l'Alliance démocratique

L'Alliance démocratique, une coalition de centre-droit dirigée par le Premier ministre sortant Luis Montenegro, a remporté le plus grand nombre de sièges aux élections législatives portugaises de dimanche, selon les sondages sortie des urnes. L'alliance n'a cependant pas obtenu les 116 sièges nécessaires pour disposer d'une majorité, ce qui l'empêche de former seule un gouvernement. Le parlement monocaméral portugais est composé de 230 membres élus au suffrage direct pour un mandat de quatre ans. Environ 10,85 millions d'électeurs ont participé aux élections. L'Alliance démocratique devrait remporter 35,1 % des voix, soit environ 81 sièges, bien en deçà des 116 sièges nécessaires pour une majorité absolue. Les sondages sortie des urnes ont notamment montré que le parti d'extrême-droite Chega ("Assez") avait recueilli 25,5 % des voix. Chega devance le Parti socialiste, un parti établi de longue date, qui a obtenu 25,4 % des voix, et se positionne pour la première fois comme deuxième force politique du pays. M. Montenegro ayant exclu toute coalition avec Chega, ce parti devrait désormais prendre la tête de l'opposition. Dirigé par Pedro Nuno Santos, le Parti socialiste a enregistré son pire résultat depuis 1987, et le deuxième pire de son histoire, selon les sondages sortie des urnes.

NORD-OUEST DU NIGERIA

Quinze agriculteurs tués dans une attaque de "bandits"

Quinze agriculteurs ont été tués par des membres de gangs criminels dans l'Etat de Kebbi, dans le nord-ouest du Nigeria, ont indiqué dimanche les services de secours et le gouvernement local. L'attaque a eu lieu "dans la localité de Waje jeudi vers 13h30, faisant 15 morts et trois blessés", a déclaré Aliyu Kafindangi, un responsable de l'Agence nationale de gestion des urgences (Nema). Ce bilan a été confirmé par le gouvernement de l'Etat de Kebbi dans un communiqué dimanche. Kebbi est l'un des Etats du Nigeria terrorisés par des groupes criminels armés, appelés localement "bandits", qui attaquent les villages, où ils tuent et enlèvent les habitants



contre rançon et brûlent les maisons après les avoir pillés. Les autorités de Kebbi ont promis de verser au total "24 millions de nairas (environ 13.180

euros) aux familles des personnes décédées et blessées", a indiqué un communiqué publié par le gouvernement local.

ROYAUME-UNI - L'UE

Premier sommet depuis le Brexit

L'e Royaume-Uni et l'Union européenne tiennent lundi à Londres un sommet inédit, cinq ans après le Brexit, destiné à poser les fondations d'une relation plus étroite, en particulier en matière de défense. Le Premier ministre britannique Keir Starmer, qui a promis de "réinitialiser" la

coopération avec l'UE à son arrivée au pouvoir en juillet dernier, accueille la présidente de la Commission européenne Ursula von der Leyen et le président du Conseil européen Antonio Costa. Ce sommet est l'occasion pour le dirigeant travailliste de concrétiser sa volonté de rapprochement avec Bruxelles et de tourner la page des années de tensions entre les 27 et les précédents gouvernements conservateurs liés au Brexit, intervenu le 31 janvier 2020. Si l'atmosphère s'est réchauffée entre les deux parties, les pourpar-

lers ne sont pas aisés pour autant: ils se sont crispés notamment sur les questions des quotas de pêche et de mobilité des jeunes. Keir Starmer et Ursula von der Leyen s'étaient entretenus vendredi en Albanie en marge du sommet de la Communauté politique européenne (CPE) pour tenter d'aplanir les divergences. Le dirigeant britannique a promis un accord qui "sera bon pour (les) emplois, (les) factures et (les) frontières" du Royaume-Uni. Mais les contours de cet accord restent flous, et les négociations se sont

poursuivies dans la journée de dimanche. Le pacte sur la défense permettrait au Royaume-Uni de participer à des réunions ministérielles de l'UE et de rejoindre certaines missions militaires européennes, au-delà des engagements communs déjà forts avec les pays de l'UE membres de l'Otan. Pour Londres, l'enjeu est aussi économique, avec à la clé l'accès pour ses entreprises au futur programme européen doté de 150 milliards d'euros visant à développer la base industrielle de défense au sein de l'UE.

PRÉSIDENTIELLE EN POLOGNE

2^e tour entre le candidat de la coalition au pouvoir et un candidat indépendant

L'e candidat de la coalition au pouvoir Rafal Trzaskowski et le candidat indépendant Karol Nawrocki s'affronteront au deuxième tour de l'élection présidentielle polonaise le 1er juin, selon un sondage à la sortie des urnes réalisé à l'issue du premier tour du scrutin dimanche. Maire de Varsovie, M. Trzaskowski serait soutenu par 30,8% des électeurs. Il affrontera le 1er juin Karol Nawrocki, crédité de 29,1% des suffrages, d'après l'Institut IPSOS. Le scrutin a démontré une montée en puissance de l'extrême droite dont deux représentants, le député libertarien Slawomir Mentzen et l'eurodéputé antisémite Grzegorz Braun, ont obtenu ensemble près de 22% des voix. Le taux de participation a été de 66,8%, selon le sondage. Le chef de l'Etat polonais a des pouvoirs limités mais dispose d'un droit de veto sur les initiatives législatives, une prérogative fréquemment utilisée par le président sortant Andrzej Duda depuis l'arrivée au pouvoir, en 2023 de la coalition de l'ancien dirigeant européen Donald Tusk.

GÉNOCIDÉ SIONISTE À GHAZA

Le bilan s'alourdit à 53.486 martyrs et 151.398 blessés

Au moins 52 Palestiniens sont tombés en martyrs hier lundi, dans des bombardements de l'armée sioniste sur la bande de Gaza", a rapporté la Défense civile. "Le bombardement sioniste sur Gaza s'est poursuivi depuis minuit et durant les premières heures de la matinée, faisant 52 martyrs", a déclaré le porte-parole de la Défense civile, Mahmoud Bassal. Il a précisé que les bombardements étaient toujours en cours dans l'après-midi.

Le bilan de l'agression génocidaire sioniste contre la bande de Gaza s'est alourdi à 53.486 martyrs et 151.398 blessés, depuis le 7 octobre 2023, ont indiqué lundi les autorités sanitaires palestiniennes. Selon la même source, les corps de 136 martyrs et 364 blessés sont arrivés dans les hôpitaux de Gaza en 24 heures. Les autorités sanitaires palestiniennes ont, en outre, souligné que 3.340 Palestiniens sont tombés en martyrs et 9.357 autres ont été blessés depuis le 18 mars, date de la reprise de l'agression sioniste, notant que les corps de nombreuses victimes se trouvent encore sous les décombres. Un accord de cessez-le-feu était entré en vigueur le 19 janvier à Gaza après plus de 15 mois d'agression génocidaire sioniste, provoquant une catastrophe humanitaire sans précédent. Les forces de l'occupation ont repris le 18 mars leur agression contre Gaza, après une interruption de deux mois, consécutive à l'accord de cessez-le-feu.

98 MARTYRS PALESTINIENS CHAQUE JOUR DEPUIS LE 12 MAI

L'Observatoire euro-méditerranéen des droits de l'Homme a déclaré que 98 Palestiniens en moyenne sont tués chaque jour, depuis le 12 mai par les forces d'occupation sionistes dans la bande de Gaza, dont 81 par bombardements directs et 17 à cause de la famine et de la privation de soins médicaux ainsi que de produits de première nécessité.

L'Observatoire a déclaré, dans un communiqué publié dimanche soir sur son site officiel, que "cette hausse des meurtres s'inscrit dans le cadre d'une escalade généralisée des forces d'occupation et de leur adoption d'une politique de la terre brûlée et de la destruction totale de ce qui reste des quartiers et des infrastructures dans la bande de Gaza". "Cela fait partie d'une approche continue depuis plus de 19 mois, caractérisée par des massacres, la famine et la destruction systématique des fondements de la vie, dans le but d'anéantir la société palestinienne à Gaza et d'effacer toute possibilité de son retour ou de sa reconstruction", a ajouté la même source.

L'Observatoire a noté aussi qu'"entre le 12 mai et dimanche après-midi, les forces d'occupation ont documenté la mort de 564 Palestiniens par bombardements directs, et de 122 autres à la suite de la famine et du refus de soins médicaux, soit un rythme quotidien de 98 martyrs". De plus, 1386 blessés civils ont été dénombrés durant cette période, soit un taux quotidien d'environ 233 blessés.

Par ailleurs, l'Observatoire a averti que le blocus



humanitaire sioniste et la fermeture complète des points de passage imposés depuis le 2 mars à Gaza "ont des effets dévastateurs à long terme, affectant principalement les groupes les plus vulnérables" de l'enclave palestinienne. Et d'ajouter que cela fait partie d'une politique sioniste systématique visant à détruire les fondements de la subsistance quotidienne des gens et à éliminer toute alternative possible à la survie. L'Observatoire a souligné que ce blocus "est devenu un outil stratégique utilisé pour commettre le crime de génocide". A cet effet, il a rappelé à la communauté internationale que "mettre un terme au crime de génocide sous toutes ses formes, y compris la famine, garantir l'entrée de l'aide humanitaire et mettre fin aux graves violations contre les civils palestiniens, sont des obligations juridiques absolues qui ne peuvent être soumises à aucune négociation ni à aucun arrangement politique ou sécuritaire".

GHAZA A BESOIN DE 600 CAMIONS D'AIDE PAR JOUR

La bande de Gaza a besoin de 600 camions d'aide humanitaire par jour afin de répondre aux besoins essentiels de la population de l'enclave, soumise à un blocus humanitaire sioniste étouffant depuis plus de deux mois, a indiqué le directeur des programmes humanitaires d'Ox-

fam, Wassim Mushtaha, lundi.

Dans une déclaration à des médias, Mushtaha a rappelé que l'occupation sioniste ferme les points de passage depuis le 2 mars dernier, soulignant que les besoins humanitaires "sont très élevés". "Cela nécessite l'entrée d'au moins 600 camions d'aide par jour avec une variété de fournitures humanitaires, notamment de la nourriture, des médicaments et de l'eau, ce qui explique que la plupart des habitants de Gaza ne peuvent pas obtenir de nourriture", a-t-il ajouté.

L'armée d'occupation a fermé les points de passage reliant la bande de Gaza depuis le 2 mars en empêchant l'entrée dans le territoire de camions d'aide et d'engins lourds nécessaires pour enlever les décombres et à la reconstruction de l'enclave ravagée par une agression sioniste génocidaire depuis le 7 octobre 2023.

Depuis plusieurs semaines, des responsables de l'ONU et d'ONG multiplient les avertissements concernant la pénurie de nourriture, de médicaments et de carburant dans la bande de Gaza, où l'aide humanitaire est vitale pour les 2,4 millions d'habitants. Selon le rapport IPC (Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire) publié lundi dernier, Gaza est confrontée "à un risque critique de famine".

300 MEMBRES DE L'UNRWA TUÉS

Le commissaire général de l'Office de secours et de travaux de l'ONU pour les réfugiés palestiniens (UNRWA), Philippe Lazzarini, a indiqué que plus de 300 membres de l'agence onusienne ont été tués depuis le début de l'agression sioniste génocidaire contre la bande de Gaza, le 7 octobre 2023. "Tout au long de cette guerre, l'une des informations les plus terribles que je reçois régulièrement est le nombre de morts parmi le personnel de l'UNRWA", a écrit Lazzarini dans un message publié dimanche soir sur les réseaux sociaux. "Aujourd'hui, le nombre de morts a dépassé le cap macabre des 300", a-t-il déploré, précisant que "la grande majorité des employés ont été tués par l'armée (sioniste) avec leurs enfants et leurs proches: des familles entières anéanties". "Plusieurs d'entre eux ont été tués dans l'exercice de leurs fonctions alors qu'ils servaient leur communauté", a-t-il poursuivi. Et d'ajouter: "les personnes tuées étaient principalement des travailleurs de la santé et des enseignants de l'ONU qui soutenaient leurs communautés". "Rien ne justifie ces meurtres. L'impunité mènera à davantage de meurtres. Les responsables doivent rendre des comptes", a conclu Lazzarini.

R.I

ASSOCIATION FRANCE PALESTINE SOLIDARITÉ (AFPS)

La France appelée à soutenir la suspension de l'accord d'association UE-entité sioniste

L'Association France Palestine Solidarité (AFPS) appelle la France à sortir des "déclarations ambiguës" pour "poser enfin des actes" en soutenant, la demande des Pays-Bas, d'Espagne et d'Irlande sur le lancement de la procédure devant mener à la suspension de l'accord d'association liant l'Union européenne à l'entité sioniste. "Le Conseil européen des Affaires étrangères qui réunit les ministres des Affaires étrangères de tous les pays de l'Union européenne, offre, ce mardi 20 mai, une opportunité unique pour sortir des déclarations sans lendemain et poser enfin des actes", souligne l'association dans un communiqué. Répondant à la demande récente des

Pays-Bas, à la demande formulée par l'Espagne et l'Irlande depuis plus d'un an, et aux prises de position de nombreux Etats européens, le Conseil européen des Affaires étrangères doit se prononcer sur la procédure d'examen de l'application de l'article 2 de l'accord d'association entre l'UE et l'entité sioniste, qui pose le respect des droits humains comme une "condition essentielle" de cet accord. "Nous attendons de la France qu'elle sorte, enfin, de ses déclarations ambiguës et sans lendemain et qu'elle demande clairement à la Commission européenne de mener cette procédure de manière accélérée pour aboutir, dans les délais les plus brefs, à la suspension de l'accord d'association", plaide l'AFPS.

L'association exhorte, dans le même sillage, la présidente de la Commission, Ursula Von Der Leyen, et la Haute représentante pour la politique extérieure, Kaja Kallas, à "prendre leurs responsabilités" et à "engager sans délai cette procédure". "Surseoir une fois de plus serait une honte!", met en garde cette association de solidarité avec le peuple palestinien. Jugeant cette échéance européenne "essentielle", l'AFPS estime, néanmoins, qu'elle ne doit "pas dédouaner la France de ses responsabilités propres". Elle appelle, à ce titre, la France à "sortir des demi-mesures sur les livraisons d'armes" à l'entité sioniste et à "décréter enfin un embargo total sur toutes les livraisons d'armes et de

composants militaires" à cette entité. "Elle doit aussi interdire la participation des entreprises (de cette entité) au salon du Bourget", soutient l'AFPS, soulignant l'importance pour la France d'organiser "dans les plus brefs délais" le "convoi humanitaire diplomatique" préconisé par les ONG. En effet, des ONG palestiniennes de défense des droits humains et près de 400 organisations dans le monde dont l'AFPS, appellent les Etats à organiser d'urgence un "convoi humanitaire diplomatique", mené par des diplomates de haut rang du monde entier, pour accompagner l'aide humanitaire à Gaza et en exiger l'entrée par le terminal de Rafah.

R.I

JOURNÉES CINÉMATOGRAPHIQUES AL -BIBAN DE BORDJ BOU ARRERIDJ

”Tayara Sefra” de la réalisatrice Hadjer Sebata remporte ”la cigogne d’or”

Le film *Tayara Safra* (L’Avion jaune) de la réalisatrice Hadjer Sebata a été couronné Meilleure fiction court métrage à la 2^e édition de Journées Cinématographiques Al -Biban de Bordj Bou Arreridj, en remportant le prix ”la cigogne d’or” (El bellerdj Edhahabi).

Tayara Safra, d’une durée de 40 minutes, s’ancre dans une période sombre mais cruciale de l’histoire algérienne, entre 1956 et 1957, au cœur de la guerre de Libération nationale. Le film suit Djamila, une jeune fille bouleversée par la perte de son frère Mustapha, lâchement assassiné par l’armée coloniale française. Le drame familial prend une tournure encore plus tragique lorsque le père, Saïd, est accusé d’être indirectement responsable de la mort de son fils, pour avoir tenté de le convaincre de rejoindre la police coloniale, une institution qu’il avait lui-même intégrée, dans l’illusion d’y trouver un avenir. Dévastée mais déterminée, Djamila s’engage dans une quête de justice qui se transforme en un parcours initiatique entre douleur, mémoire et résistance. Porté par une réalisation sobre et sensible,

le film met en lumière la complexité des choix personnels en période de guerre, et surtout la force intérieure des femmes, souvent reléguées à l’arrière-plan des récits historiques. Le prix du meilleur réalisateur a été décerné au réalisateur Soufiane Ben Youssef pour son film ”Rendez-vous”, tandis que le prix du meilleur acteur a été partagé entre Amar Dama et Bilal Laraba pour leurs rôles dans ”Un cri du silence”, dont la star ,Djidjiga Makhmoukhen, a également remporté le prix de la meilleure actrice. Le film ”White Night” du réalisateur Issam Taachit a également remporté le prix du meilleur scénario, tandis que le prix du jury a été décerné au court métrage muet ”Synaps” du réalisateur Noureddine Zerrouki. A cette occasion, la réalisatrice Hajar Sebata a exprimé sa grande joie de recevoir ce



prix, qu’elle considère comme une reconnaissance de la part de la communauté artistique des efforts déployés par l’équipe qui a travaillé sur le film gagnant. Pour sa part, Idriss Ben Chernine, président de l’Association culturelle Mimisis, organisatrice de l’événement, a déclaré que l’objectif était de faire revivre ces journées après huit ans d’absence et de rappeler que la province de Bordj Bou Arreridj est un vivier de talents et d’énergies, soulignant que l’oc-

casion était propice pour les réalisateurs de courts métrages de mettre en valeur leurs talents, d’une part, et pour les cinéphiles d’échanger avec les réalisateurs et les artistes, d’autre part. Cet événement de trois jours, au cours duquel des films ont été projetés au Centre culturel Mohamed Boudiaf, au Palais Mokrani et dans les centres culturels des communes de Belmour et d’El Ach, a rencontré un vif intérêt du public.

R.C

Festival national de la musique et de la chanson citadine à Annaba

L’artiste tunisien Mohamed Jebali enchante le public de la soirée de clôture La 17^{ème} édition du Festival national de la musique et de la chanson citadine a été clôturée samedi soir à Annaba par un cocktail de chansons mélodieuses de l’artiste tunisien Mohamed Jebali qui a charmé le public présent. Jebali qui participe à la manifestation en tant qu’invité d’honneur a particulièrement enflammé l’assistance nombreuse au théâtre régional Azzedine Medjoubi en exécutant ”Haramt Ahibek” de la défunte Warda El Djazaïria. La soirée de clôture a été également marquée par l’hommage rendu à l’artiste Karim Boughazi de Tlemcen dont le concert Hawzi a été très apprécié ainsi que Reda El Arfaoui et Dib El Ayachi qui ont excellé dans les genres respectifs du chaabi algérois et du ma-louf. Placée sous le thème ”mélodies citadines par une vision numérique” et dédiée au défunt artiste Mustapha Khemar, cette édition de cinq jours a vu la participation de 16 artistes de plusieurs wilayas représentant les divers genres musicaux algériens. En marge des concerts, le festival a également connu l’organisation de conférences et d’ateliers de formation au profit des jeunes sur la musique citadine centrés sur le rôle des nouvelles technologies et de l’intelligence artificielle ainsi que des spectacles sur des espaces ouverts et des défilés de costumes traditionnels.

R.C

Tébessa : des efforts sont déployés pour classer le genre de chant ”Rakrouki” sur la liste du patrimoine culturel immatériel universel

La direction de la culture et des arts de la wilaya de Tébessa déploie des efforts intenses pour faire classer le genre de chant ”Rakrouki” connu dans la région sur la liste du patrimoine culturel immatériel universel. Les services locaux du secteur de la culture ont présenté un riche dossier à ce propos au ministère de tutelle qui à son tour le déposera auprès de l’Organisation des Nations unies pour l’éducation, la science et la culture (UNESCO) pour classer le genre de chant Rakrouki, caractéristique de la wilaya de Tébessa et répandue à travers ses campagnes à ce jour. Les activités du mois du patrimoine placées sous le thème ”patrimoine culturel à l’ère de l’intelligence artificielle” ont été clôturées par une rencontre à la maison de la culture Mohamed Chebouki pour la présentation des recommandations des associations culturelles et des chercheurs intéressés par le patrimoine qui ont insisté sur le recours aux technologies nouvelles et à l’intelligence artificielle pour la promotion du patrimoine culturel matériel et immatériel de la wilaya appartenant à plusieurs civilisations dont les vestiges peuvent être aujourd’hui exploités pour le développement du tourisme culturel à l’échelle nationale et internationale.

R.C

Mascara: un salon sur le ”Patrimoine de mon pays”

La première édition du Salon de wilaya intitulé ”Patrimoine de mon pays” a été inaugurée, dimanche au complexe sportif de proximité de la commune de Hachem (Mascara), à l’occasion de la célébration du Mois du Patrimoine. Ce salon, organisé à l’initiative du bureau de wilaya de l’Organisation nationale des établissements d’accueil de la petite enfance, en coordination avec la direction de la Culture et des Arts, les services de la commune de Hachem et l’université ”Mustapha-Stambouli” de Mascara, est marqué par une exposition d’affiches et des maquettes mettant en valeur le riche patrimoine matériel et immatériel de la wilaya de Mascara. Parmi les éléments mis en lumière figurent les sites historiques de la ”Dar El Kaïd” et le tribunal de l’Emir Abdelkader au chef-lieu de la wilaya, ainsi que le costume d’apparat du cavalier. Des produits artisanaux traditionnels locaux sont également exposés, notamment des ustensiles en poterie et en bois, des vêtements traditionnels féminins, des tapis et des couvertures en laine, ainsi que divers outils utilisés par les fa-



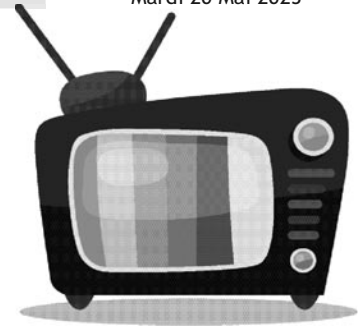
milles de Mascara au XIX^e siècle. Un espace est aussi dédié à des tableaux réalisés par des artistes-peintres illustrant les us et coutumes des habitants de la région. En marge de cet événement de deux jours, plusieurs activités sont programmées, dont un défilé de mode mettant à l’honneur les habits traditionnels masculins et féminins, ainsi qu’un concours du meilleur travail de recherche sur le patrimoine matériel et immatériel de la région, destiné aux étudiants et aux élèves

des établissements scolaires. Des ateliers seront également organisés à cette occasion portant sur ”Les vestiges de Mascara”, ”Le patrimoine populaire local” et ”La peinture des sites historiques”, destinés aux élèves et aux étudiants de l’université de Mascara. Une conférence intitulée ”Le patrimoine matériel et immatériel de la wilaya de Mascara”, animée par un enseignant universitaire, figure également au programme.

R.C

TÉLÉ

VISION



france-2 Elvis



21h10
Au mois de janvier 1997, Tom Parker s'effondre dans sa maison, victime d'une attaque. Parker repense aux multiples accusations auxquelles il a dû faire face depuis près de vingt ans, à la mort de son protégé, Elvis Presley.

france-3 Alex Hugo



21h05
La scierie Servaz, entreprise familiale de menuiserie, est bouleversée par un drame. La sirène d'alarme retentit dans les hangars quand Élodie, est retrouvée écrasée dans le système de découpe des grumes.

france-4 Jungle Fever



21h00
A Harlem, Flipper Purify, seul architecte noir du cabinet, est contrarié quand ses collègues, Jerry et Leslie, lui présentent la nouvelle secrétaire qui doit prochainement travailler avec lui, Angie Tucci.

M 9-1-1



21h10
Forcé de faire des économies à la 118, le capitaine Vincent Gerrard décide de licencier du personnel et demande à Buckley de choisir l'identité des futurs mis à pieds.

CANAL+ L'Histoire de Souleymane



21h11
Souleymane Sangaré, Guinéen sans papiers, venu en France pour payer les soins de sa mère, malade, a rendez-vous dans deux jours dans les locaux de l'OFPPRA, dans le cadre de sa demande d'asile.

TFX Bad Moms



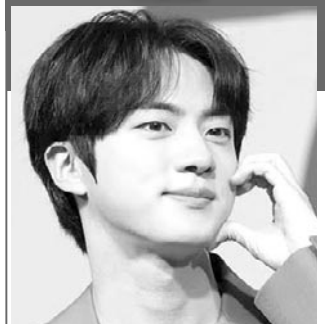
21h10
Amy essaye d'être une mère parfaite et une professionnelle accomplie en même temps. Mais malheureusement, elle passe ses journées à courir, est souvent en retard et culpabilise énormément.

6ter Des hommes d'honneur



21h10
À Cuba, sur la base de Guantánamo, lors d'une action disciplinaire, le marine Santiago meurt sous les coups des militaires Dawson et Downey, qui auraient agi au nom d'un code d'honneur appelé "code rouge".

BTS : Jin en tête de charts iTunes dans 63 pays avec son nouvel album solo "Echo"



Jin, membre du groupe superstar de K-pop Bangtan Boys (BTS), a pris la première place de classements iTunes dans plus de 60 pays avec son deuxième album solo, "Echo". L'album composé de sept morceaux a réalisé cet exploit dès le lendemain de sa sortie, en dominant les classements Top Albums d'iTunes dans 63 pays, dont la France, le Brésil, l'Allemagne et le Japon.

Le principal morceau «Don't Say You Love Me» s'est classé dans le chart Top Songs de 61 pays, y compris la France et le Japon. Dans «Echo», Jin explore la façon dont les différents moments de la vie se propagent sous différentes formes à travers le mot clé «résonance».

Dans cet EP composé de sept pistes, l'artiste explore la manière dont les divers moments de la vie résonnent sous différentes formes avec comme mot clé résonance alors qu'il s'est efforcé de développer une empathie authentique.

Jin exprime sa perspective unique sur des émotions communes et aspects de tous les jours que tout le monde peut traverser au moins une fois à travers sept chansons. Il a ajouté qu'il serait encore plus heureux si les gens l'écoutaient en imaginant ce que ça donnerait en concert.

Cet album, dont le titre phare est «Don't Say You Love Me», marque le premier lancement solo de Jin en six mois depuis «Happy» sorti en novembre dernier. Il a décrit le titre comme une chanson facile à écouter, qui est plus lente que les autres pistes mais la plus confortable à écouter.

Jin apparaîtra de nouveau dans la célèbre émission télévisée américaine «The Tonight Show Starring Jimmy Fallon» pour promouvoir son nouvel album. Jin interprétera «Don't Say You Love Me» dans l'épisode qui sera diffusé le 22 mai.

Quotidien National d'Information
Edité par la SARL NATION EDITION
Capital social de 100 000,00 DA

Directeur général
Omar ATTIA

Directeur de la Publication
Mohamed BOUAZDIA

Impression
Centre : SIA
Est : SIA
Sud : SIA
Ouest : SIO

Distribution
Centre : La Nation
Est : La Nation
Sud : La Nation
Ouest : La Nation

Tous les manuscrits, lettres et tous documents remis à la rédaction ne sont pas rendus et ne peuvent faire l'objet d'une quelconque réclamation

POUR VOTRE PUBLICITE S'ADRESSER A :
l'Entreprise Nationale de communication,
d'Édition et de Publicité »
Agence ANEP 01, Avenue Pasteur Alger.
Téléphone: 020 05 20 91 / 020 05 10 42
Fax : 020 05 11 48 / 020 05 13 45 / 020 05 13 77
E-mail: agence.regie@anep.com.dz
programmation.regie@anep.com.dz
agence.oran@anep.com.dz
agence.annaba@anep.com.dz
agence.ouargla@anep.com.dz
agence.constantine@anep.com.dz

Siège social
03, rue Ali Boumendjel, Square Port-Saïd, CASBAH
Siège de la rédaction
03, rue Ali Boumendjel, Square Port-Saïd, CASBAH
Tél/Fax : 023 46 32 76
Email: lanationquotidien@gmail.com -
Site: www.journal-lanation.com
RIB : BDL 005 00170 4002162000 18

Nombres croisés

	1	2	3	4	5	6
I						
II						
III						
IV						
V						
VI						

HORIZONTELEMENT

- I. Année de naissance de Johnny Hallyday.
- II. Multiple de 211.
- III. Le département de Marnes-la-Coquette, son dernier domicile. Le nombre d'albums qu'il a enregistrés en studio.
- IV. L'âge de son décès. Multiple de 11.
- V. Le nombre total de ses albums, incluant les "live".
- VI. Une année où il a frôlé la mort.

VERTICALEMENT

- 1. L'année où il reçoit la Légion d'Honneur.
- 2. Le nombre de films dans lesquels il a joué un rôle (hors apparitions).
- 3. Le nombre d'années de sa collaboration avec Philips, avec un nombre d'albums équivalent. Le nombre de disques d'or à son actif.
- 4. Le nombre total de concerts qu'il a donnés dans toute sa carrière.
- 5. L'année de son décès.
- 6. Le nombre de Victoires de la musique qu'il a obtenues, toutes catégories confondues. Le nombre total de titres qu'il a interprétés.

Grille muette N° 1128

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1												
2												
3												
4												
5												
6												
7												
8												
9												
10												
11												
12												

Horizontalement

1 Son coup de foudre s'est finalement retourné contre lui !2 Difficile d'avaler n'importe quoi avec elles.3 Anonnés.- Réserve des Abénaquis.4 Fait semblant dans le milieu.5 En regard.- Mesure aléatoire.6 Succession.- Guerrier casqué.7 Transporte des chevaux n'importe comment.- Logogriphe.8 N'est pas camée.- Filière universitaire.9 À l'encontre de la probité.- Mis à la porte.10 Dans le Cantal (le).- Vieille branche.11 Ses barons étaient vidames de Normandie.- Edom.12 Met ou remet au goût du jour.

Verticalement

1 Ville mosellane.2 Femme de Bourbon.3 Groupes d'étoiles.4 Point anglais.- Père d'Odin.- Au soleil.5 En Skopje.- Rivière française.- Ville birmane.6 Culotté.- En 15.7 Savait tirer des portraits.- Favori.- Lettres de lettre.8 Au service de l'Etat dans chaque région.- Émissaire du Ladoga.9 Port de Norvège.- Note.- Envoie sur les ondes.10 Basque ou grecque.- Chasse les pies.11 Surnom d'Eisenhower (dans le désordre).- Casque.- Symbole de richesse.12 Axe de rose.- Eternel second en droit.

Mots croisés grille N° 1128

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1												
2												
3												
4												
5												
6												
7												
8												
9												
10												
11												
12												

Horizontalement

1 On trouve des têtes de linottes dans cette famille.2 De la famille des euphorbiacées.- Près de Monséguir.3 On n'y trouvera pas une caricature de Dieu !4 La Thèbes du nord.- Canote, en sens inverse.5 Moi troublé.- Passé au-dessus et par la droite.6 De série B.7 Dans une lunule.- Plat en Chinook.8 Auteur de pièces absurdes.- Sigle informatique.9 Ile.- Crus.- Dans la marge.10 Elevions de mauvais vers.11 Martyr d'Alexandrie (à l'envers).- Greffa une griffe.12 Pharaon.

Verticalement

1 Couronnes impériales.2 Ligériennes.3 N'étaient guère illustrés que par des querelles.4 Graveur italien.- N'est pas totalement mûr.5 Théories de la connaissance.6 Clos du 33.7 Aborigènes australiens.- Son homme fut découvert par Duchally.8 En Ecosse.- Pur.9 Faites par Nostradamus ?10 Barque sur le Nil.- Rhapsode platonique (de haut en bas).11 Nom d'affaire italienne.- Sur le Tanaro.12 Nom d'un célèbre enquêteur.- Fleuve.- Amateur du piano.

Perturbations des vols de et vers Paris-Orly

La Compagnie aérienne nationale, Air Algérie, a annoncé, hier dans un communiqué, des perturbations dans son programme de vols de et vers l'aéroport Paris-Orly (France), en raison d'une panne technique au niveau de cet aéroport. Soulignant que ces perturbations sont indépendantes de sa volonté, la compagnie a invité ses voyageurs à contacter son Centre d'appel au 3302 pour toute information complémentaire.

HORAIRE DES PRIERES

SOBH	DOHR	ASSER	MAGHREB	ICHA
04:00	12:45	16:34	19:52	21:26

Météo

Alger	☀️	26	Tizi Ouzou	☀️	23
Tiaret	☀️	24	Béjaïa	☀️	24
Constantine	☀️	26	Oran	☀️	25

ACCIDENTS DE LA ROUTE

6 morts et 192 blessés en 24 heures

Six personnes sont décédées et 192 autres ont été blessées dans des accidents de la route, survenus ces dernières 24 heures dans plusieurs wilayas, a indiqué, hier, un communiqué de la Protection civile. Le bilan le plus lourd a été enregistré dans la wilaya de Tamanrasset avec 3 morts et quatre 4 blessés, dans deux accidents de la route, le premier ayant causé le décès de 2 personnes, suite au renversement d'un véhicule dans la commune d'Ablessa, tandis que le deuxième a en-

trainé le décès d'une personne, suite à une collision entre deux véhicules dans la commune de Tamanrasset, a précisé la même source.

Par ailleurs, les équipes de plongeurs de la Protection civile de la wilaya de Djelfa ont repêché le corps sans vie d'un adolescent (16 ans), noyé dans une mare d'eau dans la daïra de Massaad. Durant la même période, les équipes de secours de la Protection civile sont intervenues pour prodiguer des soins de première urgence à 4 personnes incommodées par le monoxyde de carbone émanant des appareils de chauffage et chauffe-bains dans leurs domiciles, dans les wilayas d'El Bayadh et de Souk Ahras, a ajouté le communiqué. Les unités de la Protection civile ont également procédé à l'extinction d'un incendie qui s'est déclaré dans un local de vente des huiles

moteur au niveau d'une station-service au quartier du 1er-Mai, à Alger.

CHLEF

Mise en échec d'une tentative d'émigration clandestine

Une tentative d'émigration clandestine a été déjouée par les éléments de la Gendarmerie nationale à Chlef, avec l'arrestation de 10 personnes, et la saisie de matériel destiné à cette activité, a indiqué, hier, cette instance sécuritaire. Selon un communiqué de la cellule de communication du groupement territorial de la Gen-

darmerie nationale de Chlef, la brigade territoriale de la Gendarmerie nationale de Ténès a procédé, dans le cadre de la lutte contre la criminalité sous toutes ses formes, à l'arrestation de 10 individus, dont six organisateurs de traversées clandestines, originaires de la wilaya de Chlef, qui s'approprièrent à organiser une traversée clandestine par mer depuis les côtes de la wilaya. L'opération a permis aussi la saisie d'une embarcation de plaisance équipée d'un moteur de 75 chevaux, neuf bidons d'essence, deux boussoles, un gilet de sauvetage, une somme d'argent en devise étrangère estimée à 230 euros, une somme en monnaie nationale de 151 millions de centimes, et plusieurs téléphones portables. Les individus arrêtés seront présentés devant les juridictions compétentes, selon la même source.

ORAN

Equipement de 65 clubs scolaires verts

La Direction de l'environnement de la wilaya d'Oran a équipé 65 clubs verts au sein d'établissements scolaires de petites serres en plastique, d'outils de jardinage et de bacs destinés à la production de compost, selon les déclarations de la directrice locale du secteur, Nawel Djebbari. Elle a précisé que cette initiative, concrétisée ces derniers mois, a concerné 41 écoles primaires, 17 collèges et 7 lycées. Elle s'inscrit dans le cadre du programme national "Mon club scolaire vert", lancé par le ministère de l'Environnement et de la Qualité de vie en collaboration avec le ministère de l'Éducation nationale. Ce programme vise à inculquer, dès le jeune âge, une culture du développement durable chez les élèves, en

les impliquant concrètement dans des activités écologiques au sein de leur environnement scolaire. Des kits d'outils agricoles de petite taille, ainsi que des semences saisonnières écologiques ont également été distribués, en plus de bacs spécialement conçus pour la production de compost à partir de déchets organiques, dans le but d'enseigner aux élèves les principes de tri, de recyclage et de valorisation des déchets à des fins agricoles, selon la même source. Cette initiative devrait être étendue à d'autres établissements scolaires de la wilaya dans les prochaines phases, notamment après les résultats encourageants observés dans certaines écoles pilotes ayant accueilli le projet expérimental.

GRÈVE DES ÉTUDIANTS DE MAI 1956

Madjid Brahmi, le martyr symbole



Madjid Brahmi, 17 ans, pensionnaire du Collège moderne de Bejaia (actuellement lycée Ibn Sina) en classe de terminal, a fait figure de catalyseur de la révolte étudiante et lycéenne, à Bejaia, le 19 mai 1956. Son martyr, quelques semaines auparavant, a frappé et nourri le ressentiment de ses camarades proches ou d'ailleurs, arrivés à se convaincre, qu'hors du combat armé, il n'y avait pas d'issue salvatrice, et pour eux et pour le pays. L'élève martyr a été brûlé vif dans la nuit du 26 au 27 mars 1956, au cours d'une attaque incendiaire qui a visé la demeure familiale et tout le village de Bouberka dans la région de Toudja, à 30 km au nord de Bejaia, faisant éclater une révolte juvénile sans répit jusqu'à l'indépendance. Madjid se trouvait en

vacances dans son village lorsqu'il a été pris par l'attaque d'un détachement de l'armée coloniale, qui y avait pris pied, à la recherche d'éventuels moudjahidines s'y abritant. Dans sa liste, figurait, en gras, le patronyme du Moudjahid Debouz Arab, un baroudeur de la wilaya III historique, qui leur a fait voir de toutes les couleurs. Frustrés de ne pas le débusquer, ni même avoir des renseignements le concernant, les soldats français, conduits par un officier répondant au nom de Sunkis, se sont résolus à mettre le feu au village, tuant dans des conditions atroces, Fadhma Debbouz, l'épouse d'Arab, enceinte et âgée à peine de 20 ans, tombée au champ d'honneur après avoir été aspergée d'essence et brûlée vive. Le drame s'était déroulé sous les yeux horrifiés du mari qui sui-

vait, à partir d'une cachette, la cruelle et insupportable mise à mort. Au moins 14 personnes sont tombées au champ d'honneur, soit directement passées par les armes ou brûlées dans leurs maisons, à l'instar de la famille Brahmi qui, outre Madjid, a perdu Brahim, son père, Said, son frère, Melaz et Saliha, ses sœurs, au bout de trois heures d'une débauche de violence sans pareil qualifiée d'"enfer" par Meddour Abdelkader, qui en garde les séquelles des traumatismes à ce jour. A la fin des vacances, les élèves, échaudés par ces crimes, n'avaient plus le cœur à poursuivre leurs études et, spontanément, ont rejoint le Révolution par cohortes, répondant à l'appel du Front de libération nationale, convaincus qu'avec plus de diplômés, ils ne feraient pas de meilleurs cadavres.

ADE

Lancement du service de facturation en ligne

L'Algérienne des Eaux (ADE) a procédé, dimanche à Alger, au lancement de la nouvelle version de son application numérique "Miyahimob", permettant aux clients de recevoir leurs factures par voie électronique et de régler leurs anciennes factures. Une initiative qui s'inscrit dans le cadre des efforts de l'entreprise pour renforcer la transformation numérique et améliorer la qualité du service. L'annonce a été faite lors de l'ouverture de la 20e édition du Salon international des équipements, des technologies et des services de l'eau "SIEE Pollutec2025", du 18 au 20 mai au Palais des Expositions. Le directeur central chargé de la clientèle

et de la communication à l'ADE, Salah Eddine Cheriet, a précisé que cette nouvelle version, développée par l'entreprise, contribuera à la mise à jour de la base de données des clients afin de permettre l'envoi des factures par e-mail et SMS. Soulignant que cette seconde version vient pallier les lacunes de la première lancée en 2023, le responsable a indiqué que la nouvelle version permet aux clients de créer des comptes personnels pour consulter leurs anciennes factures, demander leur envoi par e-mail, simuler une facture, payer en ligne, déposer des réclamations et localiser les agences commerciales de l'entreprise.

HÔPITAL "HAMDANE BAKHTA" (SAÏDA)

Première opération chirurgicale par cœlioscopie

Une opération chirurgicale réussie d'ablation de l'utérus par cœlioscopie a été réalisée, lundi à l'établissement public hospitalier spécialisé Hamdane Bakhta de Saïda. Il s'agit de la première intervention de ce type dans la wilaya, a-t-on appris auprès de cet établissement de santé. Selon la même source, l'opération a été pratiquée sur une patiente nécessitant une ablation de l'utérus. L'intervention a été assurée par une équipe médicale composée de trois médecins spécialistes en chirurgie gynécologique-obstétrique, en anesthésie et en réanimation, assistée par un person-

nel paramédical. L'opération a été réalisée à l'aide d'instruments chirurgicaux de précision et d'une petite caméra introduite à travers de petites incisions dans l'abdomen, ce qui la rend moins invasive que la chirurgie traditionnelle, selon la même source. La réalisation de cette intervention constitue une avancée significative dans les efforts déployés par les équipes médicales du secteur de la santé de Saïda pour assurer une meilleure prise en charge des patients et éviter leur déplacement hors wilaya pour se faire soigner, a-t-on également souligné.

PRESSE

Le journaliste Abdallah Amraoui n'est plus

Le journaliste, Abdallah Amraoui, est décédé, hier lundi à Touggourt, à l'âge de 53 ans, des suites d'un malaise, a-t-on appris auprès de ses proches. Né en 1972, le défunt avait occupé, au cours d'une carrière professionnelle s'étalant sur plus de trente ans, le poste de chef du bureau régional du quotidien ara-

bophone "El-Tahrir" à Ouargla, avant de travailler comme correspondant pour plusieurs journaux nationaux à Touggourt. Passionné de littérature et de patrimoine culturel, il avait participé à plusieurs rencontres nationales sur les médias et la culture. Parmi ses contributions littéraires et historiques figure l'ouvrage "Monu-

ments de l'histoire de Touggourt", qui met en lumière les personnalités et les événements marquants de la région, couvrant une période allant de la fondation du ksar l'an 782 jusqu'à l'indépendance 1962. Le défunt a été inhumé hier après-midi au cimetière de Sidi-Bouaziz dans la commune de Tebesbest.